



La porno sort du placard

Cahier Actuel, page B1

Vincent-Guy Aubry

La dernière gageure d'Yves Jacques

Cahier Cinéma, page C1



MONTRÉAL | VENDREDI 9 FÉVRIER 2001 | LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE | 117^e ANNÉE > NO 109 > 64 PAGES > 6 CAHIERS | 60 ¢ TAXES EN SUS | EST ET NORD-OUEST DU QUÉBEC > HULL-OTTAWA > 70¢ | FLORIDE 1,75 \$ U.S.

FRAIS DE CHAUFFAGE

Des morts et des prisonniers profitent de la largesse d'Ottawa

« Un petit problème de mécanique », répond le ministre des Finances

GILLES TOUPIN

OTTAWA — Eh oui! Des morts qui se qualifiaient dans la catégorie « des revenus faibles ou modestes » ont reçu cet hiver du ministre des Finances, Paul Martin, la fameuse allocation ponctuelle pour frais de chauffage que le gouvernement Chrétien avait annoncée dans son minibudget du mois d'octobre dernier.

Ces personnes décédées n'ont pas été les seules d'ailleurs à bénéficier des largesses enflammées du gouvernement fédéral puisque des prisonniers, déjà au chaud, et des étudiants, bien couvés dans la chaleur du foyer familial, ont aussi reçu des chèques du gouvernement, alors que dans certains cas, leurs parents — responsables du loyer et des factures de chauffage — n'y avaient pas droit. Il paraît même, selon le député de l'Alliance canadienne Randy White, que des citoyens qui passent l'hiver à l'extérieur du pays ont reçu la manne fédérale.

« Qu'est-ce qui ne va pas avec ce gouvernement, a demandé Randy White aux Communautés hier. A-t-il perdu la raison? N'a-t-il pas le moindre sens des responsabilités? »

Mais non, répond-on au ministère des Finances. Rien de grave. Simple petit problème « de mécanique ».

Les critères d'admissibilité au programme sont intimement liés aux demandes de remboursement de la taxe sur les produits et services (TPS) que les personnes à faibles ou modestes revenus peuvent faire à partir de leur déclaration de revenus de 1999. Le revenu maximum familial pour avoir droit à ce remboursement se situe à environ 35 000 \$ par année.

« Les chèques ont commencé à être émis à la fin janvier 2001, a expliqué à *La Presse* hier le porte-parole du ministère des Finances, Jean-Michel Catta, et la liste de distribution pour ces chèques — les noms et les adresses — a été établie le 1^{er} janvier. C'est la même chose pour les chèques de crédit de TPS. Alors, si entre le 1^{er} janvier et la fin janvier quelqu'un décédait, il recevait quand même un chèque. »

Ottawa affirme que le ministère du Revenu, dans ces cas-là, demande que le chèque soit retourné. Il est ensuite versé dans une fiducie ou à la famille, selon les cas.

Voir LARGESSE en A2

« ... MAIS J'AI ESSAYÉ TOUT LE RESTE! »



Le cinéaste Steven Soderbergh a été chaudement accueilli hier à la conférence de presse où il parlait de son film *Traffic*. Ce film est l'un des grands favoris pour remporter l'Ours d'or du Festival du film de Berlin.



MARC CASSIVI
LA PRESSE
À BERLIN

Ça sent l'Ours

La Berlinale commence à peine que ça sent déjà l'Ours. Avec *Traffic*, dont on a déjà dit tant de bien dans ces pages, Steven Soderbergh ouvrait hier la compétition officielle, après la présentation hors concours, mercredi, d'*Enemy at the Gates*, l'épopée romantico-sanglante de Jean-Jacques Annaud.

Applaudi à tout rompre par des journalistes qui le voient déjà repartir avec l'Ours d'or, le cinéaste de *The Limey* et d'*Erin Brockovich* s'est prêté avec une étonnante franchise, hier, au jeu de la conférence de presse. La drogue, omniprésente dans les trames habilement entrecroisées de *Traffic*, était évidemment au cœur de la discussion.

À un reporter qui a insisté pour savoir quelles substances illicites il avait déjà consommées, le wonder-boy du cinéma américain a rétorqué: « Je vous dis tout si vous répondez d'abord à votre propre question. » Après que le journaliste eut balbutié qu'il prenait à l'occasion un verre de vin « mais malheureusement rien d'autre », Soderbergh a tenu promesse. « Dommage pour vous, a-t-il déclaré avec humour. Je n'ai jamais pris de coke ni d'héroïne, mais je crois bien avoir essayé à peu près tout le reste... »

Si la presse européenne — qui découvrait *Traffic* pour la première fois hier après-midi — était encore sous le choc de l'oeuvre elle-même, les journalistes américains, eux, n'avaient qu'un mot en tête: Oscars. Mardi, à 5 h du matin et quelques minutes d'éternité, Hollywood dévoilera la liste des candidats de la prochaine cérémonie des Oscars. Soderbergh pourrait bien s'y retrouver dans plusieurs catégories — et parfois deux fois plutôt qu'une —, sujet à un étrange duel entre ses deux succès de l'année, *Erin Brockovich* et *Traffic*.

Voir OURS en A2

Le frère de Dave Hilton dans l'embarras

La défense demande l'arrêt du procès

CHRISTIANE DESJARDINS

COUP DE THÉÂTRE hier au procès de Dave Hilton, alors que son avocat a demandé à la juge Rollande Matte de mettre fin au procès, parce que la Couronne a appelé un témoin surprise à la barre et n'aurait donc pas divulgué toute sa preuve à la défense.

M^e Paul Skolnik tente de tourner à son avantage une situation qui, au départ, le desservait. Et c'est nul autre que Jimmy Hilton, le propre frère du boxeur, qui s'est mis, lui, et par le fait même son frère, dans le pétrin.

Appelé à la barre, hier, Jimmy

Hilton, 29 ans, a raconté comme tous les témoins de la défense qui l'ont précédé, qu'il n'avait jamais noté de comportement anormal entre son frère Dave et les deux adolescentes qui affirment s'être fait agresser sexuellement à répétition. Lui-même dit avoir toujours été en très bons termes avec les jeunes filles et leur mère. Il a raconté que dans le cadre du procès, il avait rencontré la plus jeune des deux plaignantes dans un couloir du palais, et que celle-ci l'avait serré dans ses bras en lui disant qu'elle l'aimait bien. M^e Skolnik a terminé son interrogatoire là-dessus.

— Vous voulez parler de l'incident du 26 janvier à la cafétéria du palais, a bondi M^e Di Salvo, en contre-interrogatoire.

— Oui, de répondre Jimmy.

— Vous pleuriez lors de cette rencontre, a renchéri M^e Di Salvo.

— Non, je ne pleurais pas, a répondu Jimmy.

— La mère des deux jeunes filles vous a dit: ton frère ne m'a pas donné le choix, parce qu'il n'a pas voulu faire une entente avant. Et vous, vous avez répondu: il n'a pas toute sa tête, a rétorqué M^e Di Salvo, en faisant

un geste de la main en ce sens.

— Non, j'ai jamais dit ça, a répondu Jimmy.

Devant cette négation, M^e Di Salvo a interrompu le témoignage de Jimmy Hilton pour appeler le sergent-détective Johanne Bérubé à la barre. Cette dernière a assisté à toute la scène le 26 janvier, puisqu'elle était chargée de surveiller les témoins de la Couronne. Elle a confirmé les dires de M^e Di Salvo.

Voir EMBARRAS en A2

La sœur de Dave Hilton témoigne à distance: à lire en page A3

Le Vermont menace de bloquer le sirop d'érable du Québec

MARTIN PELCHAT

QUÉBEC — Les acériculteurs québécois sont sur les dents: l'État du Vermont, leur porte d'entrée aux États-Unis, menace d'imposer un embargo sur leur sirop d'érable sous prétexte qu'ils appliquent encore un pesticide interdit sur les entailles.

Dans une lettre expédiée le 10 janvier aux ministres québécois et canadien de l'Agriculture, Rémy Trudel et Lyle Vanclief, le commissaire à l'Agriculture de l'État du Vermont, Leon C. Graves, les presse de se pencher sur la question de l'utilisation par des acériculteurs du Québec de pilules de paraformaldéhyde. Ce produit est interdit depuis 10 ans aux producteurs canadiens. Les Américains l'ont aussi banni de la production acéricole.

« Au Vermont, nous surveillons notre industrie de près et nous projetons d'entreprendre un programme de contrôle du sirop d'érable du Vermont, des États-

Unis et du Canada, pour en assurer la pureté, écrit M. Graves. Notre ministère considérerait l'utilisation de pilules de paraformaldéhyde dans la production comme une altération du sirop, ce qui par conséquent justifierait un embargo sur sa vente, son transport et son usage en vertu de la loi du Vermont. »

Se disant « grandement préoccupé », M. Graves justifie son intervention par les affirmations — non vérifiées reconnaît-il — qu'auraient faites deux producteurs québécois à un producteur du Vermont. Ils auraient soutenu que la « pilule » était encore « largement utilisée » au Québec. « Non seulement l'usage de ces pilules donne-t-il un avantage injuste aux producteurs en élevant la saison de production, mais l'industrie n'a pas besoin de donner aux consommateurs des raisons de mettre en doute la pureté du produit. »

Voir SIROP en A2

Des maires absents

Une douzaine de maires de banlieue ont boycotté hier la première réunion du comité de transition de Montréal qui a présenté son plan de travail en vue de fusionner les 28 municipalités de l'île de Montréal le 1^{er} janvier 2002. La présidente du comité, Monique Lefebvre, estime que, malgré la contestation judiciaire de la loi 170, la fusion va suivre son cours normalement. Le comité s'est divisé la tâche en sept grands volets. La priorité a été accordée au processus électoral qui doit être mis en branle avant le 1^{er} juin en vue des élections du 4 novembre prochain.

Voir nos informations en E1

AUJOURD'HUI DANS LA PRESSE

Arts et spectacles	C1-C8	Loteries	A2, A8
- télévision	C4	Monde	A9
Bandes dessinées	E3	Mots croisés	E3, S10
Bridge	EW8	Mot mystère	E3
Décès	E6, E7	Petites annonces	E4
Économie	D1-D12	- immobilier	E4, E5
Éditorial	A10	- marchandises	E5
Étés-vous		- emplois	E5
observateur?	E4	- automobile	E5, E6
Feuilleton	E3	- affaires	D2
Forum	A11	Politique	A5-A8
Horoscope	E8		

MÉTÉO *Voir S16*
Pluie
Maximum 3 > minimum -3



DEMAIN DANS LA PRESSE

Le retour d'Hannibal

Dix ans après avoir terrifié les cinéphiles, le plus dangereux psychopathe est de retour.

« Hannibal le cannibale », le personnage rendu célèbre par Anthony Hopkins dans *Le Silence des agneaux*, reprend du service avec un nouveau réalisateur et une nouvelle vedette féminine: Ridley Scott et Julianne Moore. Marc-André Lusier en fait la critique. À lire également, un article de Stéphanie Bérubé sur la pièce controversée *The Vagina Monologues* qui célèbre cinq années de salles comblées au Madison Square Garden.



À lire demain dans le cahier *Cinéma, Arts et Spectacles*.

LOTÉRIES

LA QUOTIDIENNE > À trois chiffres : 0-1-5 > À quatre chiffres : 1-1-6-5

POUR NOUS JOINDRE

La Presse 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9
www.cyberpresse.ca

RÉDACTION (514) 285-7070

Nouvelles générales
general@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-6808

Éditorial, Forum
edito@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-4816

Actuel
actuel@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-6808

Auto, Mon toit, Santé Voyages
aso@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-4809

Quoi faire aujourd'hui
andre.cloutier@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-6808

Arts, Spectacles, Cinéma, Livres
arts@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-4814

Économie
econo@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-4809

Sports
sports@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 350-4854

Têtes d'affiche
denis.lavoie@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-6808

RENSEIGNEMENTS (514) 285-7272
PROMOTION (514) 285-7100
COMPTABILITÉ (514) 285-6892
RECOURS (514) 285-6900

PUBLICITÉ

Les petites annonces : (514) 285-7111

Télécopieur : (514) 848-6287
Lundi au vendredi : 8 h 00 à 17 h 30

Décès et remerciements : (514) 285-6816
Lundi au vendredi : 8 h 30 à 17 h 30

Détailants : (514) 285-6931
National et Télé-Plus : (514) 285-7306
Carrières et professions, Nominations : (514) 285-7320

ABONNEMENT (514) 285-6911

abonnement@lapresse.ca
Par télécopieur : (514) 285-7039
Lundi au vendredi : 6 h 30 à 17 h 30
Samedi : 7 h à midi / Dimanche : 7 h à 11 h

Envois de publication canadienne
Contrat de vente numéro 0531650 Port de retour garanti.
(USPS003692) Champlain N. Y. 12199-1518

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de La Presse et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous droits de reproduction des informations particulières à La Presse sont également réservés.

SUITES DE LA UNE

LARGESSE

Suite de la page A1

« Pour ce qui est des prisonniers, poursuit M. Catta, si en 1999 vous étiez un bon citoyen et que vous réclamez votre crédit de TPS mais, le 1^{er} janvier 2000, vous vous retrouvez en prison, vous allez recevoir un chèque. Ce n'était certainement pas l'intention du gouvernement de fournir de l'aide aux prisonniers. Mais étant donné que c'est l'outil qu'on a utilisé et qui n'est pas un outil parfait — M. Martin le disait la semaine dernière — nous reconnaissons que des problèmes semblables peuvent se présenter. »

Le ministère des Finances allègue, par ailleurs, que l'objectif du programme était de four-

nir de l'aide dès cet hiver aux gens qui en avaient le plus besoin pour qu'ils payent les coûts d'huile à chauffage et de gaz. « En fonction de ces objectifs, le gouvernement, affirme M. Catta, a décidé d'utiliser un système de distribution qui existait déjà, plutôt que d'en créer un autre qui aurait pris du temps et qui aurait été coûteux. »

M. Catta affirme qu'il est possible aussi qu'un étudiant autonome financièrement et admissible au crédit de TPS puisse recevoir l'allocation pour frais de chauffage, même s'il vit chez ses parents, même s'il ne paie pas de loyer ou d'hypothèque. « Étant donné que le critère de base,

répète M. Catta, est le crédit de TPS, cela explique qu'il y ait quelques anomalies dans le système. »

Le programme d'allocation de chauffage de 1,4 milliard de dollars touche 11 millions de Canadiens et représente quelque huit millions de chèques.

Ottawa corrigera-t-il le tir l'année prochaine? Il semble que ce ne sera pas nécessaire. « Quant à l'avenir, a dit M. Catta, le ministre n'a pas donné d'indication que l'allocation allait être répétée l'année prochaine. C'est pour une fois seulement. »

EMBARRAS

Suite de la page A1

« Jimmy a fait un sourire à la mère et lui a dit qu'il était désolé... Ils l'a prise par la taille, et elle lui a dit: ton frère ne m'a pas donné le choix, pourquoi il n'a pas voulu faire d'entente avant? Puis ils se sont séparés. La plus jeune des jeunes filles a pris Jimmy par le cou et lui a dit qu'elle l'aimait bien. Jimmy lui a répondu: moi aussi je t'aime, mon ange. Jimmy pleurait, il essayait ses larmes avec ses doigts », a-t-elle raconté.

Cet incident a évidemment jeté la consternation dans le clan Hilton. Abasourdi, Dave regardait son frère Jimmy d'un air interrogateur, tandis que ce dernier hochait la tête et tentait de faire comprendre par gestes à Dave que c'était faux. La juge Matte les a d'ailleurs rappelés à l'ordre tous les deux, en leur signalant qu'ils ne pouvaient pas communiquer entre eux pendant l'audience.

Visiblement pris de court, et le mot est faible, M^e Skolnik a demandé quelques minutes pour consulter le rapport de police de cet événement. À la reprise de l'audience, il a demandé à la juge l'arrêt du processus. Il a allégué que la Couronne était tenue de divulguer toute sa preuve à la défense, et que M^e Di Salvo ne lui avait rien divulgué à propos de cet incident. La juge Matte a alors levé la séance, en disant que la discussion de cette affaire aurait lieu ce matin.

En sortant de la salle d'audience, M^e Di Salvo a indiqué qu'elle avait agi selon les règles. « C'est l'article 11 de la loi de la preuve », a-t-elle dit.

Cet article signale qu'en contre-interrogatoire, il est permis de prouver qu'un témoin a fait une déclaration antérieure différente de celle qu'il fait au moment de témoigner, s'il n'admet pas clairement sa déclaration antérieure.



PHOTO PC
Dave Hilton s'étire lors d'une pause à son procès au palais de justice de Montréal. Le champion boxeur est accusé d'agressions sexuelles sur deux adolescentes.

SIROP

Suite de la page A1

La menace a semé l'inquiétude au Québec. La production est exportée à 80 % aux États-Unis et la majorité de ces 40 millions de livres de sirop transitent par le Vermont pour y être transformées, notamment par le géant Maple Grove. De plus, le marketing du sirop d'érable repose en grande partie sur son image de pureté.

La Fédération des acériculteurs de l'UPA et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec estiment en outre que cette démarche américaine cache une volonté protectionniste: la baisse importante des prix provoquée au Québec par les surplus de l'an dernier — 20 millions de livres ont dû être retirées du marché et entreposées — risque d'avoir un effet d'entraînement sur les prix du sirop produit au Vermont. Les acériculteurs y produisent la moitié du sirop américain.

« Ils veulent surtout éviter un dumping du sirop du Québec », lance Jocelyne Dagenais, sous-ministre à l'alimentation au MAPAQ.

« Ils cherchent un moyen pour mettre une barrière non tarifaire », renchérit Pierre Lemieux, président de la Fédération.

Ce qui n'empêche pas le ministère de se montrer préoccupé que des producteurs utilisent encore la pilule. Le MAPAQ a d'ailleurs pressé à son tour la Fédération des acériculteurs de mettre au pas les récalcitrants. Il a même avisé la Fédération que ces derniers ne pourront pas compter sur l'aide financière de l'État si d'autres surplus les forcent cette année à retirer du sirop du marché. « On n'a pas l'intention de payer pour les producteurs qui utilisent la pilule », résume M^{me} Dagenais.

Le paraformaldéhyde était homologué au Canada jusqu'en 1991 comme désinfectant pour les entailles. Considéré comme un pesticide, il est interdit depuis 10 ans. Mais un marché noir s'est développé, car non seulement enraye-t-il la prolifération des bactéries et aide-t-il à produire un sirop plus clair — donc plus cher — mais il empê-

che aussi l'entaille de se refermer, ce qui prolonge la saison de production.

Selon M^{me} Dagenais, les consommateurs ne courent cependant pas de risque. La norme de Santé Canada de 2 PPM pour le formaldéhyde n'est que très rarement dépassée dans les quelque 300 échantillons aléatoires prélevés chaque année par l'Agence canadienne d'inspection des aliments, note-t-elle. De plus, la compagnie Citadelle, un joueur majeur, n'achète qu'aux producteurs ayant signé une déclaration attestant qu'ils n'ont pas utilisé la fameuse pilule.

On sait aussi que la cuisson de l'eau d'érable — sans utilisation de la pilule — fait apparaître des concentrations de formaldéhyde. Mais aucune étude n'a évalué jusqu'à maintenant la courbe naturelle du produit. Ce que les producteurs et le ministère entendent pallier d'ici deux ans. En l'absence de ces données, il est difficile de démasquer les utilisateurs de la pilule, ce que le MAPAQ ne manquera pas de

souligner au Vermont, sachant qu'il ne dispose pas, lui non plus, de ces informations.

« C'est quasiment une légende urbaine », lance pour sa part le président de la Fédération, Pierre Lemieux, qui doute que l'usage de la pilule soit encore répandu. Depuis cinq ans, note-t-il, la Fédération mène des campagnes auprès de ses membres pour la bannir et un rappel va bientôt être fait. Quant au marché noir du sirop échappant aux analyses, qui était évalué l'an dernier à 15 % du volume, il serait en forte régression cette année, selon lui.

M. Lemieux souligne aussi que la Fédération a participé à la mise au point d'un produit de désinfection de remplacement à base d'alcool et d'acétone. Sa vente est passée en un an, l'an dernier, de quelques milliers de litres à 20 000 litres, ce qui indiquerait qu'au moins deux tiers des entailles sont maintenant traitées avec ce produit. « Je pense qu'avec tous nos contrôles, on a tous les éléments pour répondre aux Américains. »

OURS

Suite de la page A1

À moins que Steven Soderbergh, réalisateur du film populaire mettant en vedette Julia Roberts, ne nuise à Steven Soderbergh, réalisateur du film plus artistique mettant en vedette Michael Douglas et Catherine Zeta-Jones. *Erin Brockovich* et *Traffic* pourraient en effet diviser le vote des membres de l'Académie et ouvrir grand la porte à des films attendus tels *Gladiator*, ou à des chefs-d'oeuvre plus obscurs comme, disons, *Pin-Pon* le film.

« Je suis constamment surpris par ce qui se passe dans l'industrie du cinéma, répond avec son ironie habituelle le cinéaste de *Out of*

Sight. Je sais qu'il est dangereux de s'attendre à quoi que ce soit. Je suis surtout heureux de commencer le tournage de mon prochain film dimanche. Ce devrait être assez pour me distraire de ce qui s'agit autours. Ne me méprenez pas, je regarde les Oscars comme tout le monde. »

Ce nouveau film, *Oceans Eleven*, sera une version actualisée d'un classique des années 60 mettant en vedette le célèbre Rat Pack (Frank Sinatra, Dean Martin et consorts). Un film de truands à la distribution encore plus « étoilée » que *Traffic*: Brad Pitt, George Clooney, Matt

Damon, Andy Garcia, Julia Roberts, etc. Ces jours-ci, c'est le Tout-Hollywood qui semble vouloir tourner avec Soderbergh, qui a connu des jours plus sombres depuis la Palme d'or décernée à son premier long métrage, *Sex, Lies and Videotapes*, à Cannes en 1989. Il avait 26 ans.

« C'est un film sans aucune prétention politique ou sociale, dit l'enfant chéri des festivals. C'est justement pour ça que je l'ai choisi. J'avais envie de m'amuser. Vous savez, je n'ai pas de liste de problèmes sociopolitiques que je tiens absolument à aborder dans mes films.

Je suis surpris, tout de même, d'avoir fait autant de films sur le crime. J'ai grandi en banlieue et mon père était prof d'université. Je n'ai jamais été en contact avec le crime, à l'exception peut-être de quelques mauvais films... »

Si Soderbergh, dont la récolte aux Golden Globes a été somme toute modeste, repart des Academy Awards bredouille, il pourra peut-être se consoler avec une autre statuette prestigieuse du cinéma mondial remportée à Berlin. Mais bon, il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué. Surtout lorsqu'il est d'or.

Une étude propose de créer un fonds pour les soins aux « boomers »

Presse Canadienne

OTTAWA — Le gouvernement canadien devrait économiser au moins 6,7 milliards chaque année pour éviter que les jeunes ne soient pris à la gorge par le fisc pour financer les coûts exorbitants des soins de santé aux « baby-boomers », estime l'Institut C.D. Howe.

Cette nouvelle étude, publiée hier et intitulée « Les baby-boomers vont-ils faire sauter le budget des soins de santé? » recommande à Ottawa de financer dès maintenant un fonds de soins aux personnes âgées, pendant que la majorité des personnes nées durant l'explosion démographique de 1945-1960 sont encore sur le marché du travail.

L'auteur de l'étude, William Robson, qui est vice-président et directeur de la recherche auprès de l'Institut, estime que si l'on conserve le mode de financement actuel, « la prochaine génération se retrouvera avec une part disproportionnée de la facture des soins de santé pour les baby-boomers devenus vieux ».

Le vieillissement de la population pourrait entraîner le système public de soins de santé du Canada au-delà de son point de rupture, avance M. Robson. Durant les 40 prochaines années, estime-t-il, le coût des soins de santé grimpera à 530 milliards et la population active, moins nombreuse qu'aujourd'hui, sera submergée par cette facture.

L'étude propose « qu'Ottawa organise les finances fédérales-provinciales de manière plus durable en liant une portion du transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux à la croissance du nombre de personnes âgées dans chaque province, sous la forme d'une « subvention de santé pour les personnes âgées ».

Autrement dit, plus une province compte de personnes âgées parmi sa population, plus elle recevrait de fonds pour les soins de santé.

Un « compte des soins de santé des personnes âgées », financé par une portion des surplus budgétaires fédéraux actuels, « pourrait maîtriser les frais de soins de santé des baby-boomers qui sont transmis à leurs enfants », affirme l'auteur. Les coûts par personne seront de plus en plus grands à mesure que la population prendra de l'âge.

Une porte-parole du ministre fédéral de la Santé, Allan Rock, a affirmé que l'idée d'un fonds fédéral pour assumer les soins de santé à venir n'a jamais été abordée.

Précision

La Ville d'Outremont tient à préciser que le montant maximal qu'elle a prévu dépenser pour la contestation judiciaire de la loi 170 créant la nouvelle ville de Montréal, est de 50 000 \$ et non 500 000 \$.

Précision

Dans l'article traitant du voyage de Guy Chevrette et de trois leaders autochtones en Europe, paru en page A6 de notre numéro du samedi 3 février, une erreur s'est glissée dans le nom du président de la société Makivik.

Il aurait dû se lire comme suit: Pita Aatami et non « Pia » Aatami.

ACTUALITÉS

| ESTACADE DU PONT CHAMPLAIN |

Un premier pas « sérieux » vers le Système léger sur rail

Le ministre du Transport, David Collenette, annonce l'investissement de sept millions dans le projet

GILLES TOUPIN

OTTAWA — Le ministre du Transport, David Collenette, a annoncé hier aux Communes qu'il investira sept millions de dollars dans l'avant-projet du Système léger sur rail (SLR) qui doit être construit sur l'estacade du pont Champlain.

« Cette étape, a affirmé le ministre, constitue un pas important dans la réalisation de ce projet crucial pour l'économie de la grande

région métropolitaine de Montréal. »

Le ministre des Transports du Québec, Guy Chevrette, a réagi favorablement à l'annonce d'Ottawa, qualifiant aussi le geste de son homologue fédéral de « pas dans la bonne direction ».

Le député fédéral de Verdun—Saint-Henri, Raymond Lavigne, a rappelé aux Communes hier que toutes les études avaient démontré que le pont Champlain ne pourra plus, dans un avenir proche, absor-

ber l'augmentation de la circulation entre la Rive-Sud et Montréal. La solution? Améliorer le transport en commun entre les deux rives.

Le ministre Collenette a déclaré que le moment était venu de passer à l'action pour trouver une solution aux problèmes de circulation à Montréal. « Le gouvernement de Québec est d'accord avec ce projet, a dit le ministre, et je pense que M. Chevrette est prêt pour annoncer sa contribution. »

Selon David Collenette, l'avant-

projet annoncé « sera une étude définitive pour permettre la construction du Système léger sur rail sur l'estacade ». Le ministre estime qu'il est nécessaire d'avoir une information précise avant de commencer. « Nous sommes sérieux ! »

Le ministre Chevrette a de son côté fait savoir, dans un communiqué, que si le gouvernement fédéral était vraiment sérieux dans ce projet, il concrétiserait son annonce dans une lettre de confirmation officielle.

M. Chevrette a rappelé que la

contribution du Québec dans cet avant-projet, déjà annoncée le 11 avril 2000, sera également de sept millions. « Rappels que le projet du SLR sur l'estacade du pont Champlain, toujours selon M. Chevrette, constitue un élément essentiel du plan global de transport de la région métropolitaine et que la réalisation de l'avant-projet au coût de 14 millions permettra de préparer les plans et devis préliminaires et d'élaborer toute la documentation nécessaire au processus d'évaluation environnementale. »

| ROCKERS |



Photo RÉMI LEMÉE, La Presse ©

Jean-Yves Saint-Onge, membre en règle des Rockers, une bande affiliée aux Hells Angels, a cinq jours pour se conformer au règlement de construction et antibunker de Blainville en retirant de sa propriété situé au 257, chemin Bas Sainte-Thérèse, tout détecteur de mouvement, toute caméra de surveillance et tout élément de blindage et de fortification.

La soeur de Hilton témoigne à distance

CHRISTIANE DESJARDINS

JOHANNE HILTON Williamson, l'unique soeur des frères Hilton, a été élevée par ses grands-parents en Ontario. Malgré tout, elle soutient avoir vu son frère Dave assez souvent et jure qu'il a toujours agi correctement avec les deux jeunes filles qui affirment qu'il les a agressées sexuellement.

La femme de 38 ans, mariée et mère de trois enfants, qui demeure en Ontario, a témoigné hier au procès de son frère par le moyen de la vidéo. L'interrogatoire a commencé de façon assez cocasse d'ailleurs, puisque la juge exigeait qu'elle jure sur une bible alors qu'il n'y en avait pas dans le local où elle se trouvait.

« Voulez-vous faire une déclaration solennelle? lui a alors demandé la juge Matte.

— Je ne sais pas bien ce que vous voulez dire, a alors répondu M^{me} Williamson.

— Si vous ne saisissez pas, alors il faut une bible, de répondre la juge Matte.

— Dis-lui donc que tu as de l'éducation, a alors dit une femme manifestement mécontente.

— Qui est cette personne? a demandé la juge Matte.

— C'est ma mère, de répondre M^{me} Williamson. »

La juge a alors ordonné à la « mère », qui est en fait la grand-mère de M^{me} Williamson, de sortir du local d'interrogatoire. La vieille dame, que l'on n'avait pas vue puisque la caméra n'était braquée que sur le témoin, s'est exécutée.

Dans son témoignage, la soeur de Hilton a raconté qu'elle avait vu Dave en compagnie des deux jeunes filles à plusieurs reprises au cours des années, et que jamais celui-ci n'avait agi de façon déplacée avec les petites. Même si elle n'a pas été élevée par ses parents, M^{me} Williamson dit qu'elle a gardé de bonnes relations avec ses frères et ses parents. Toute la famille se retrouve pour les fêtes, comme Noël, Pâques, l'Action de grâce... D'autre part, elle a pu voir de près le comportement de Dave avec les deux adolescentes, puisque tous trois, ainsi que la mère, sont demeurés un certain temps dans sa région, en 1997, 1998, a-t-elle dit.

Par la suite, ce fut au tour de Dawn Lehman, une ex-boxeuse qui se faisait appeler « Blond Bomber » dans l'arène, de témoigner par le truchement de la vidéo. La femme de 37 ans demeure en Floride et ne peut sortir du pays pour le moment, parce que ses papiers d'immigration ne sont pas en règle, a-t-elle raconté.

Elle a expliqué qu'elle avait connu Dave Hilton parce que son père était l'entraîneur du boxeur. En avril 1998, elle s'est rendue à Miami où Dave s'entraînait, et est restée 18 jours avec lui et une des plaignantes. Tous trois couchaient dans la même chambre de motel et elle n'a jamais vu Dave agir de façon déplacée. Pour elle, ces accusations sont une « grosse farce », c'en est même « hilarant », a-t-elle dit.

cyberpresse.ca Tous les textes du procès de Dave Hilton ainsi qu'une chronologie de ses démêlés avec la justice sont disponibles à www.cyberpresse.ca/davehilton

La forteresse de Blainville tombe

Les motards ont cinq jours pour « faire le ménage »

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

SAINT-JÉRÔME — Les Rockers ont cinq jours pour défaire leur forteresse située au 257, chemin Bas Sainte-Thérèse, à Blainville. C'est ce qu'a décidé hier le juge Joël Silcoff, de la Cour supérieure, au palais de justice de Saint-Jérôme.

Le spécialiste de la lutte contre les bandes de motards à la Sûreté du Québec, le sergent Guy Ouellet, est d'avis qu'il s'agit là d'une grande victoire sur le crime organisé pour la population et l'administration du maire Pierre Gingras de Blainville.

En matinée, la municipalité s'était présentée devant le tribunal pour d'obtenir une injonction interlocutoire afin de forcer Jean-Yves Saint-Onge, membre en règle de cette bande affiliée aux Hells Angels, de se conformer au règlement de construction et antibunker de Blainville en retirant de sa propriété tout détecteur de mouvement, toute caméra de surveillance et tout élément de blindage et de fortification dans un délai de 15 jours.

Saint-Onge avait demandé un permis de rénovation en mars et ce n'est que par la suite que la police municipale a été informée que cette propriété était en train d'être convertie en bunker. La municipalité

dit avoir la preuve que Saint-Onge n'habite pas à cet endroit.

La requête, présentée par Me Pierre Paquin, voulait également que le tribunal permette, si jamais Saint-Onge ne se conformait pas à l'ordonnance, que la municipalité et ses préposés procèdent aux travaux de démantèlement aux frais du propriétaire.

Après que le tribunal eut été informé des demandes de l'administration municipale, les deux avocats, M^{es} Paquin et Gilles Doré, qui représentent les « Anges de l'enfer Montréal Inc. », se sont retirés pour discuter. Les Anges et Saint-Onge n'étaient pas prêts à procéder.

Finalement, il a été convenu devant le juge Silcoff que pour assurer l'intégrité des procédures, une période de cinq jours sera allouée à Saint-Onge pour rendre sa propriété conforme aux règlements de

la municipalité. Le juge a rendu une ordonnance de sauvegarde à cet effet. Si rien n'est fait, Saint-Onge pourrait être condamné pour outrage au tribunal.

Les deux parties reviendront devant le tribunal les 26 et 27 juin pour le débat sur le fond de la requête de la municipalité. Saint-Onge devra donc faire en sorte que la clôture, les caméras de surveillance et autres équipements servant à protéger la propriété et ses occupants soient enlevés.

Me Doré a indiqué qu'il allait contester la constitutionnalité du règlement antibunker adopté par Blainville après avoir appris que les Rockers étaient s'installer chemin Bas Sainte-Thérèse.

Urinoirs et salle de surveillance

Le 16 octobre dernier, des policiers de la SQ et de diverses municipalités ont effectué une perquisition au local des Rockers et ont filmé des équipements que l'on ne retrouve pas dans des maisons or-

Blainville aimerait bien que son règlement antibunker soit adopté par d'autres municipalités et que la requête qu'elle a déposée en Cour supérieure serve de jurisprudence afin de contrer les motards.

Quatre suicides par jour au Québec

Le nombre de personnes qui se donnent la mort ne cesse de grimper

ALEXANDRE SIROIS

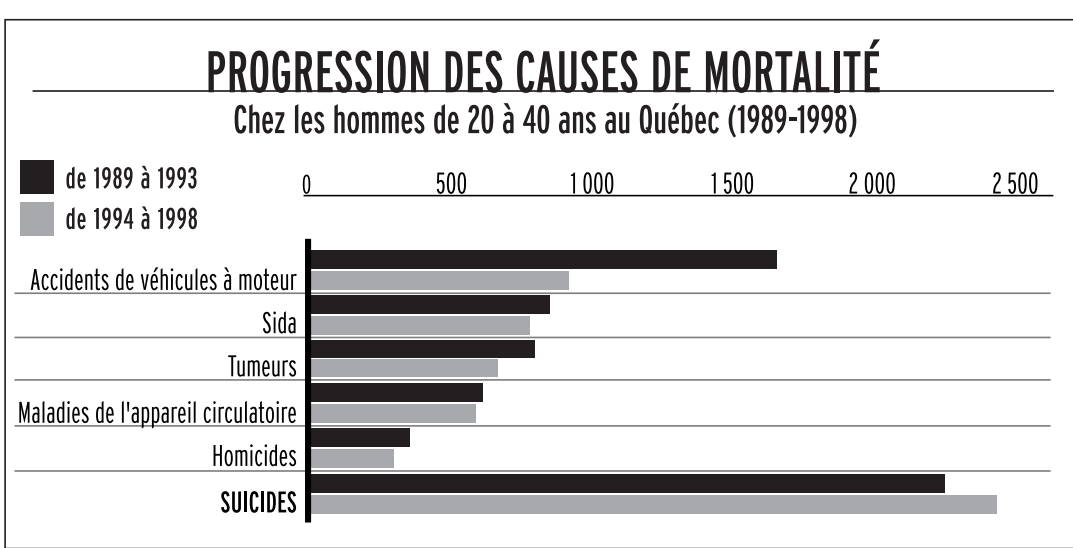
MALGRÉ L'ACCENT mis sur la prévention au cours des dernières années, le nombre de suicides au Québec n'a pas cessé d'augmenter. En 1999, 1551 personnes s'y sont enlevé la vie, soit une moyenne légèrement supérieure à quatre par jour, comparativement à 1365 l'année précédente.

Ces statistiques ont été dévoilées hier par le coroner en chef du Québec, Serge Turmel, en prévision de la semaine provinciale de prévention du suicide qui débute dimanche. Il a aussi révélé que les hommes se donnent encore la mort plus fréquemment que les femmes. Les décès à la suite d'un suicide chez les hommes ont grimpé de 1050 en 1998 à 1233 en 1999.

Et le suicide est toujours la première cause de décès chez les hommes de 20 à 40 ans. C'est « un vrai désastre ! » a indiqué l'Association québécoise de suicidologie (AQS) à ce sujet, précisant qu'au sein de cette tranche d'âge, un homme se suicide au Québec à toutes les 17 heures et demie.

« Un non-sens »

« Le taux de suicide au Québec est un non-sens », a renchéri le juge à la Cour du Québec Michael Sheehan, porte-parole de la semaine de prévention du suicide, lors d'un



témoignage émouvant. Un de ses fils s'est enlevé la vie en novembre 1995. Il avait 25 ans.

« Toutes les autres causes (de décès) baissent année après année et le suicide augmente », a-t-il ajouté. En effet, chez les hommes de 20 à 40 ans, les décès dus aux accidents de la route, au sida, aux tumeurs, aux maladies de l'appareil circulatoire et aux homicides ont tous chuté de 1989 à 1998. Au contraire du suicide.

Le juge Sheehan a toutefois recommandé de ne pas uniquement s'attarder aux statistiques. « Je n'ai rien contre, mais ça ne s'arrête pas là. Rappelons-nous de la souffrance hu-

main engendrée par la problématique du suicide », a-t-il dit, soulignant que quelque 30 personnes — parents, amis et connaissances — sont directement affectées par chaque suicide.

À l'instar de M. Sheehan, la présidente de l'AQS, Brigitte Lavoie, a invité à « agir » pour prévenir le suicide. Indiquant qu'elle avait terminé ses études en psychologie sans avoir reçu de formation sur le plan du suicide, elle a suggéré aux intervenants sociaux d'aller chercher des cours adéquats.

M^{me} Lavoie a également demandé aux médias de diffuser plus d'informations sur la prévention du suicide et sur les ressources

existantes, avant de recommander à tous et chacun de se familiariser avec les signes précurseurs du suicide et de « demander de l'aide pour savoir comment aider ».

La porte-parole de l'AQS a par ailleurs affirmé que malgré le grand nombre de suicides au Québec, le manque de ressources forçait la tenue d'une campagne de sensibilisation « très modeste ». Elle a estimé « regrettable » qu'on ne lutte pas contre le suicide de la même façon qu'on l'a fait pour mettre fin à des problèmes tels la conduite en état d'ébriété.

Le ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse, Gilles Baril, n'a pas semblé apprécier ces commentaires de M^{me} Lavoie. Il a indiqué que Québec avait injecté 9 millions pour la prévention du suicide depuis deux ans, et a soutenu qu'il fallait plutôt s'interroger sur les valeurs de la société québécoise et la « surmédicalisation du phénomène », citant l'exemple du suicide de Gaétan Girouard.

Le coroner Turmel a confirmé qu'il y avait eu une hausse des suicides dans les mois qui ont suivi le décès de M. Girouard. « Mais de là à dire qu'il y a eu un lien direct... Il est extrêmement difficile et prématuré de le faire », a-t-il soutenu.

Dès avril, une ligne d'intervention téléphonique 24 heures sur 24 pour les personnes suicidaires et leurs proches entrera en service. Pour l'instant, il est possible de composer le 1-800-696-5858, pour se renseigner sur les ressources disponibles dans chaque région du Québec.

Les hommes doivent cesser de se prendre pour des héros

ALEXANDRE SIROIS

SI LE NOMBRE de suicides est nettement plus élevé chez les hommes que chez les femmes, c'est notamment parce que l'image du héros masculin « à l'américaine » est omniprésente dans la société actuelle, soutient le professeur Brian L. Mishara, du département de psychologie de l'UQAM.

M. Mishara, qui a obtenu mercredi une subvention fédérale de plus de 370 000 \$ pour effectuer une recherche en prévention du suicide au cours des cinq prochaines années, a indiqué à *La Presse* que les hommes sont plus à risque parce qu'ils estiment qu'ils doivent résoudre leurs problèmes seuls.

« C'est ce qui se passe à la fin de chaque bon film d'action américain : le héros, au lieu d'attendre que l'aide arrive, entre dans un bâtiment tout seul, tue une centaine de méchants et sauve la vie de la femme. Et l'aide arrive après », a dit M. Mishara.

« C'est un peu l'image qu'on projette dans notre société. C'est une image selon laquelle on ne doit pas demander d'aide quand ça va mal, et on doit être capable de s'organiser tout seul », a ajouté le professeur. Selon lui, cela fait que moins d'hommes confient leurs problèmes aux autres ou consultent des intervenants lorsqu'ils ont besoin de soutien.

Les hommes s'enlèvent aussi plus souvent la vie parce qu'ils privilégient généralement des moyens plus dangereux — et plus efficaces — que ceux auxquels les femmes ont recours pour se suicider, et ils souffriraient peut-être davantage de certains problèmes de santé mentale, a déclaré le professeur.

Cofondateur de Suicide-Action Montréal, M. Mishara souhaite que les hommes osent dorénavant parler de leur détresse et chercher de l'aide. Il veut aussi sensibiliser l'entourage des personnes suicidaires. « J'aimerais changer la mentalité et faire en sorte que tous les gens aient l'impression qu'ils ont l'obligation d'intervenir, de dire, ou de faire quelque chose quand il y a des signes de danger de suicide », a-t-il dit.

Les missions plus délicates et plus ardues font augmenter les cas de stress dans l'armée

ANDRÉ DUCHESNE



PHOTOTHÉQUE, La Presse ©

En avril dernier, le premier ministre Jean Chrétien (à droite) visitait un contingent canadien de l'ONU sur le plateau du Golan. Au cours des dernières années, les participations canadiennes aux missions de paix onusiennes se sont multipliées : Bosnie, Rwanda, Kosovo, Timor, etc.

SAINTE-FOY — L'émergence d'un nombre de plus en plus grand de cas d'état de stress post-traumatique (ESPT) au sein des Forces armées canadiennes est lié à la nature des missions de paix auxquelles ont participé les troupes au cours des 10 dernières années.

« Avant 1990, les missions de l'ONU étaient plus conventionnelles. Les pays en conflit avaient auparavant convenu et appliqué un cessez-le-feu, comme ce fut le cas à Chypre. Mais depuis, les troupes font face à des situations beaucoup plus difficiles. L'ONU impose des gardiens de la paix qui sont mal accueillis par les populations locales qui continuent à se faire la guerre », observait hier le major Daniel Massé au cours d'une conférence sur la santé mentale dans les Forces armées canadiennes tenue à Sainte-Foy.

Les participations canadiennes aux missions de paix onusiennes se sont multipliées au cours des dernières années : Bosnie, Rwanda, Kosovo, Timor, etc. Or, non seulement les conditions de séjour des militaires étaient-elles beaucoup plus ardues, mais ils ont vécu énormément de frustrations en raison des limites imposées par leur mandat. Souvent, ils ne pouvaient pas intervenir pour prévenir des massacres.

« Nous faisons face à des guerres sales, où les gens en conflit voulaient détruire, humilier, anéantir les familles de l'ennemi. Nous assistions, impuissants, au chaos et à la destruction, poursuit le major Massé. Le sentiment était celui de se promener une arme dans les mains... les poignets attachés. »

Pour le Dr Sylvain Landry, psychiatre et directeur du Centre de soutien pour trauma et stress opérationnels (CSTSO) de la base de Valcartier, il ne fait pas de doute que la nature des missions est en bonne partie responsable de la multiplication des pathologies de stress post-traumatique dont les symptômes sont multiples : cauchemars, troubles du sommeil, irritabilité, etc.

Par contre, les militaires atteints ont longtemps été peu enclins à

faire part de leurs problèmes et à consulter. Jusqu'à ce que le général Roméo Dallaire, commandant des troupes de l'ONU au Rwanda, fasse une sortie du placard très médiatisée où il a fait part de ses problèmes personnels.

Depuis, les Forces canadiennes ont ouvert cinq CSTSO à travers le pays. Celui de Valcartier a évalué environ 230 patients depuis août 1999 et une centaine d'entre eux ont reçu un diagnostic d'ESPT.

De plus en plus de militaires ayant pris part à des missions au cours de la dernière décennie et ayant une invalidité psychologique reconnue sont maintenant admissibles à une pension du ministère des Anciens combattants (ACC). Plusieurs fonctionnaires de cet organisme participent à la conférence afin de mieux comprendre le phénomène.

« Nous avons besoin de formation et d'information car nous faisons face à une augmentation croissante de demandes, explique Pierre Saint-Onge, directeur de l'ACC pour les districts de Québec et de Sherbrooke. Nous devons nous recycler et savoir comment faire avec cette nouvelle clientèle. »

En plus d'être témoins de massacres et de se retrouver souvent au centre de tirs croisés entre deux forces belligères, les soldats canadiens ont été soumis à une multitude de facteurs qui ont fait augmenter leur niveau de stress. L'intensification du nombre des missions, la perception négative de celles-ci (« Nous sommes là et rien ne change »), les longues heures de travail, les conditions climatiques et même les différences culturelles entre militaires francophones et anglophones y sont pour quelque chose, affirme le Dr Landry.

« Lorsque les soldats canadiens ont débarqué au Timor oriental, ils ont été transportés à bord de péniches. Certains, qui avaient vu le film *Il faut sauver le soldat Ryan* (reconstitution du débarquement de Normandie) étaient morts de peur en raison des images qui leur revenaient en mémoire », expose-t-il.

Aucune mission ne se ressemble et les éléments de stress vont de faible à extrême. Les traitements varient en conséquence.

Les adultes canadiens lisent mieux qu'ailleurs

ANDRÉ NOËL

LES ADULTES canadiens de 26 à 65 ans savent mieux lire que la majorité des adultes de plusieurs pays industrialisés, arrivant au cinquième rang sur 21, selon une enquête internationale publiée hier.

Les Canadiens de cette tranche d'âge ont en effet bien compris les textes suivis — éditoriaux, nouvelles, poèmes — qui leur étaient soumis. Ils ont obtenu une moyenne légèrement supérieure à 275 points sur 500, derrière la Suède (298 points), mais loin devant le Portugal (209 points).

Ils ont battu de justesse les Américains, les Allemands, les Danois

et nettement devancé les Italiens et les Polonais. Les jeunes Canadiens de 16 à 25 ans, eux, se sont classés au huitième rang sur 21. En revanche, les jeunes décrocheurs du secondaire ont fait piètre figure, en se classant au 14^e rang sur 19.

Les jeunes titulaires d'un diplôme d'études collégiales ont obtenu des résultats moyens au Canada (11^e rang sur 20), tout comme les adultes de 45 à 65 ans (11^e rang sur 21).

De façon globale, les Américains se sont aussi classés dans la moyenne, légèrement derrière les Canadiens. Mais cette similitude masque une variation importante dans la répartition des capacités de

lecture entre le Canada et les États-Unis qui, une fois de plus, montre que la société canadienne est plus égalitaire.

Au Canada, les capacités de lecture de 25 % des adultes les moins nantis sont légèrement plus élevées qu'aux États-Unis. En revanche, chez les 25 % d'adultes les plus aisés, on constate l'inverse : les adultes américains l'emportent légèrement sur leurs homologues canadiens.

Ces données sont tirées de l'Enquête internationale sur la littératie (aptitude à lire et à écrire) des adultes, dirigée par Albert Tuijnman, de l'Institut de l'éducation internationale de l'Université de

Stockholm et financée entre autres par le Département de l'éducation des États-Unis et par Développement des ressources humaines Canada.

De 1994 à 1998, les enquêteurs ont fait passer le même test de lecture et d'écriture à 75 000 adultes de 22 pays, chez eux et en 15 langues. Au Canada, 3130 personnes ont passé les tests en anglais, et 1370 en français.

L'enquête fournit des mesures objectives dans trois domaines : la compréhension de textes suivis, de textes schématiques (demandes d'emploi, fiches de paie, horaires de transport, etc.) et de textes au contenu quantitatif (qui permettent

de mesurer la capacité d'établir le solde d'un compte de chèques, par exemple).

Voici l'ordre de classification pour les taux de réussite parmi les adultes âgés de 26 à 65 ans : Suède, Norvège, Finlande, Pays-Bas, Canada, États-Unis, Nouvelle-Zélande, Allemagne, Danemark, Australie, Belgique (Flandre), République tchèque, Royaume-Uni, Irlande, Suisse, Hongrie, Italie, Pologne, Slovaquie, Chili, Portugal. La France a participé aux débuts de l'enquête, mais a fini par se retirer.

QUÉBEC

Le milieu de l'éducation maintient la pression

MARC THIBODEAU

EN ATTENDANT l'intervention du premier ministre Lucien Bouchard, rentré d'urgence au pays pour mettre un terme aux cafouillages des derniers jours, les acteurs du milieu de l'éducation ont maintenu la pression hier sur le gouvernement.

Les dirigeants des cégeps, à l'issue d'une rencontre tenue à Québec, ont convenu de mobiliser leurs troupes à l'échelle de la province dans l'espoir de convaincre Québec de ne pas imposer de ponctions de 400 millions de dollars au réseau.

Le président de la Fédération des cégeps, Gaëtan Boucher, qui demande une rencontre avec le premier ministre de concert avec les dirigeants des universités et des commissions scolaires, a indiqué que les administrateurs tenteraient notamment de sensibiliser les élus péquistes de leur région à leur cause.

« Le gouvernement aime bien dire qu'il est attentif aux besoins des régions. Qu'il le démontre ! » dit M. Boucher, qui presse Québec de s'engager à absorber pleinement la croissance des coûts de système, un sujet que le vice-premier ministre Bernard Landry a évité mercredi lors de son intervention publique au sujet de la situation budgétaire.

La Fédération des commissions scolaires du Québec, dans une lettre transmise au premier ministre il y a quelques jours, rappelle pour sa part que le gouvernement s'était formellement engagé à couvrir ces coûts lors de la dernière campagne électorale.

Il serait « totalement inadmissible » de renier cet engagement alors que la majeure partie de la croissance enregistrée découle de « décisions gouvernementales et ministérielles prises lors des dernières négociations des conventions collectives », écrit le président de la fédération, André Caron.

La Centrale des syndicats du Québec somme de son côté les membres du gouvernement de cesser de « prendre en otage » les réseaux de l'éducation et de la santé.

« Nos membres n'ont pas à être insécurisés par ce spectacle auquel on a droit depuis l'annonce du départ de M. Bouchard. L'argent est là une journée, et l'autre, il disparaît pour réapparaître le lendemain. Ce n'est pas sérieux ! » juge la présidente de la centrale, Monique Richard.

Elle presse le premier ministre de lancer un « message très clair » pour confirmer le caractère « prioritaire » de l'éducation et de la santé et mettre fin aux « mascarades actuelles ».

La Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) demande aussi que le gouvernement s'engage à absorber la croissance des coûts de système pour lever toute ambiguïté. Elle souhaite que ces assurances viennent du plus haut niveau.

« C'est un problème gouvernemental, ce n'est pas le problème d'un ministre ou d'un autre », indique le président de la CREPUQ, François Tavenas, qui a fait le point hier avec les recteurs de la province lors d'une conférence téléphonique.

La Fédération étudiante universitaire du Québec, la Fédération autonome du collégial, la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente et la Fédération étudiante collégiale du Québec ont aussi répété hier que le gouvernement devait respecter ses engagements envers le réseau de l'éducation.

Le ministre de l'Éducation, François Legault, qui a publiquement sommé mercredi son propre gouvernement de respecter les promesses de réinvestissement faites en éducation, est demeuré coi hier en attendant le face-à-face avec M. Bouchard.

Legault ne compte pas démissionner

DENIS LESSARD

QUÉBEC — Le premier ministre Bouchard rencontre ce matin le ministre François Legault qui a mis le feu aux poudres dans le secteur de l'éducation en s'opposant publiquement aux compressions demandées par le Conseil du Trésor.

Des sources fiables ont indiqué hier à La Presse que M. Legault n'avait pas l'intention de démissionner sur cette question. Mercredi, il avait nettement haussé le ton en lançant qu'il avait l'intention « de se battre jusqu'au bout » pour cette « question d'honneur ». M. Legault soutenait qu'il était obligé de suspendre les « contrats de performance » qu'il devait signer avec les universités.

Le Conseil du Trésor lui réclame des compressions de 400 millions cette année,

incompatibles selon M. Legault avec l'engagement du Sommet de la jeunesse de consacrer 120 millions de plus aux universités pour la prochaine année financière.

À deux reprises, le vice-premier ministre Bernard Landry a soutenu que ces engagements seraient respectés, mais François Legault ne fut pas convaincu, soulignant qu'il lui paraissait inacceptable que le secteur universitaire soit à l'abri de compressions qu'on attendait des commissions scolaires et du collégial.

Hier, M. Landry a maintenu la ligne dure face à son collègue. Il doit participer ce matin à la rencontre entre M. Bouchard et Legault. Quand on lui a demandé si François Legault devait tirer sa révérence pour bris de solidarité ministérielle, M. Landry ne lui a pas tendu la perche pour rester.

« Il a sans doute en son âme et conscience à considérer les événements et à les considérer avec le premier ministre Lucien Bouchard », a dit M. Landry en tournée sur la Côte-Nord.

À son arrivée à l'aéroport Dorval, hier soir, M. Bouchard a évité soigneusement les journalistes qui l'attendaient; il serait sorti par une porte dérobée, sans qu'on n'ait pu même l'apercevoir. Ni l'horaire des activités de M. Bouchard en sol québécois ni l'heure de ses cruciales rencontres n'ont été communiqués.

Avec la collaboration de la PC

cyberpresse.ca Pour en savoir plus sur ce dossier, tapez www.cyberpresse.ca/performance

Charest pavoise

La Presse et PC

CHICOUTIMI — En tournée hier au Saguenay, Jean Charest pavoisait. Devant la crise provoquée au Conseil des ministres par le dossier des compressions à l'Éducation, Lucien Bouchard a senti le besoin de rentrer précipitamment d'Europe pour calmer le jeu, une opération que M. Landry était incapable de mener, observe-t-il. Or, dans un mois, M. Bouchard ne sera plus là pour procéder à ces arbitrages délicats, a fait valoir le chef de l'opposition.

Plus tôt cette semaine, M. Charest avait sommé le vice-premier ministre Bernard Landry de prendre ses responsabilités dans les compressions effectuées au ministère de l'Éducation.

« C'est décevant de voir M. Landry s'esquiver » avait alors déclaré M. Charest. Il a exigé que le vice-premier ministre, qui aspire à succéder à Lucien Bouchard dans un mois, réponde de ce qui se passe dans le secteur de l'éducation.

M. Charest a trouvé « révélateur » que les recteurs, les associations d'étudiants et les commissions scolaires tiennent tous le même discours sur la primauté que le prochain budget doit accorder à l'éducation.

Le chef de l'Action démocratique, Mario Dumont, député de Rivière-du-Loup, souligne pour sa part que Bernard Landry n'est pas autorisé à renier les engagements pris par le gouvernement en matière de financement de l'éducation.

« Les Québécois doivent s'attendre à ce qu'en période de transition, les engagements soient respectés », a soutenu le député Dumont plus tôt cette semaine.



Le chef du Parti libéral du Québec, Jean Charest, s'est adressé hier, à Chicoutimi, aux membres du Cercle de presse du Saguenay. À droite, le président de l'organisme, Carol Néron.

photo PC

Fusions: Londres et ses boroughs confortent M^{me} Harel dans ses choix

ISABELLE HACHEY

LONDRES — Au terme d'une visite de trois jours à Londres, Louise Harel dit avoir acquis la « certitude » que son gouvernement a fait le bon choix en imposant la fusion pure et simple des municipalités de l'île de Montréal.

La ministre des Affaires municipales et de la Métropole a rencontré une vingtaine de représentants de la capitale et du gouvernement britannique en début de semaine, avec lesquels elle s'est entretenue de la relance du Grand Londres, entreprise l'été dernier, 14 ans après sa dissolution par Margaret Thatcher.

Présidé par le maire Ken Livingstone, le Grand Londres compte 33 boroughs qui se sont vu confier des responsabilités importantes, telles que l'éducation, le transport, le développement économique, la culture, l'environnement, la santé et la sécurité publique. En comparaison, les arrondissements de la nouvelle ville de Montréal auront l'air de coquilles vides, ce qui a d'ailleurs valu une rafale de critiques au gouvernement du Québec.

La ministre Harel est pourtant d'avis que la formule montréalaise sera plus efficace à long terme que celle du Grand Londres. « Je reviens avec la certitude que cela n'encourage que la rivalité et la concurrence. (...) Il vaut mieux avoir une vision cohérente, intégrée et commune du développement. Plusieurs de mes interlocuteurs m'ont dit espérer qu'un jour, un gouvernement central aura assez de courage pour mener à bon terme les fusions des boroughs sur le territoire de la ville de Londres », a dit la ministre en entrevue, mercredi. Une fusion comme à Londres, où les boroughs constituent pratiquement de petites villes en soi, ne se ferait sans doute pas sans heurts, a néanmoins convenu la ministre. « Je comprends qu'il puisse y avoir une très grande résistance au changement », a ajouté celle qui a tenu tête aux maires des villes de la banlieue montréalaise farouchement opposés au concept d'une île, une ville.

Visiblement enthousiasmée par son séjour, la ministre Harel rapporte au Québec des boîtes de documents dont elle



Louise Harel

PHOTOTHÈQUE La Presse ©

rel. Il faut vraiment qu'on envisage une action à ce niveau-là. » compte bien se servir. Elle a particulièrement été impressionnée par l'Agence de développement de Londres, une corporation privée appartenant aux 33 boroughs qui fait du développement commercial dans une perspective sociale et communautaire.

L'Agence peut par exemple vendre un terrain, cédé par la Ville, à une entreprise privée qui y fera du développement domiciliaire. Les profits engendrés permettront ensuite à l'Agence de décontaminer d'autres terrains, dans les anciens quartiers ouvriers, pour y construire des logements sociaux et des locaux pour les petites entreprises qui n'ont pas les moyens de supporter les prix exorbitants des terrains de la capitale britannique.

« Au Québec, on décontamine, on fait du logement social, on a des incubateurs d'entreprises, mais ce n'est pas intégré dans un plan d'ensemble, a dit M^{me} Ha-

reel. Il faut vraiment qu'on envisage une action à ce niveau-là. »

Le Grand Londres, qui compte sept millions d'habitants, est gouverné par un régime présidentiel où les 25 conseillers de l'Assemblée peuvent refuser les propositions du maire Ken Livingstone aux deux tiers des voix. Ce régime a été mis en place en juillet 2000, trois mois après des élections municipales humiliantes pour le premier ministre Tony Blair, qui avait tout fait pour barrer la route à M. Livingstone, un ancien travailliste surnommé Ken le Rouge.

Il s'agit donc d'un retour en force pour M. Livingstone, qui était maire de la capitale en 1986, année où Margaret Thatcher a tout simplement aboli le conseil du Grand Londres pour se débarrasser de ce « gauchiste archaïque » qui n'appuyait pas ses politiques capitalistes. Aujourd'hui, Ken le Rouge bénéficie d'un appui impressionnant de tous les milieux londoniens, même celui des finances !

Malgré les nombreuses responsabilités confiées au Grand Londres et à ses boroughs, leurs pouvoirs sont toutefois considérablement limités du fait que le maire n'a pas le droit de lever d'impôt. C'est le gouvernement central qui fournit la majeure partie du budget du Grand Londres.

M. Livingstone a néanmoins un pouvoir d'influence important. Cette semaine encore, il a réussi à faire plier le gouvernement de Tony Blair, qui avait l'intention de privatiser une partie du métro de Londres, en décrépitude. Lundi, le gouvernement annonçait qu'il confiait au conseiller du maire, fermement opposé au projet, le mandat de trouver une autre solution.

Le gouvernement du Québec craint-il l'influence d'un maire d'une telle envergure dans la nouvelle grande ville de Montréal ? « C'est difficile de comparer, puisque les maires n'ont pas à suivre une ligne de parti provinciale au Québec (comme c'est le cas en Grande-Bretagne) », a dit M^{me} Harel, admettant cependant que le gouvernement devrait sans doute se rallier si le maire de la nouvelle ville de Montréal obtenait « l'appui généralisé » dont bénéficie — pour l'instant — M. Livingstone.

Radisson
Hôtel Québec
Centre

**2 séjours =
1 nuit gratuite**

Le Radisson Hôtel Gouverneur Québec devient le Radisson Hôtel Québec Centre. Redécouvrez ce grand hôtel fraîchement rénové. Nouveau décor, nouveau nom, confort amélioré. Faites des affaires d'or à Québec avec notre promotion spéciale de 10 000 « Gold Points ». Après deux séjours, vos points sont échangeables pour : une nuitée gratuite, 5000 milles Aéroplan, ou plus encore. **Adhérez au programme Gold Rewards. Nuitées gratuites. Des primes en or.**

CENTRE-VILLE DE QUÉBEC
Radisson Hôtel Québec Centre
690, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5A8
Téléphone : (418) 647-1717
Télécopieur : (418) 647-2146
www.radisson.com/quebeccityca
1-800-333-3333 ou communiquez
avec votre agence de voyage

*Selon disponibilité, en vigueur jusqu'au 31 mars 2001.
*Recevez 10 000 points Gold Rewards par séjour.
Informez-vous pour connaître les détails de la promotion.

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

La Presse

9 février 2001

Page A6 manquante

CONCENTRATION DE LA PRESSE

Quebecor tentera de faire vibrer la fibre nationaliste

Les journalistes du *Journal de Montréal* s'opposent à l'acquisition de Vidéotron par l'empire Péladeau

KATIA GAGNON

QUÉBEC — Pour présenter en commission parlementaire son projet d'acquisition du câblodistributeur Vidéotron et de son réseau TVA, Quebecor tentera de faire vibrer la fibre nationaliste des députés : le projet de Quebecor présente le grand avantage, fera valoir l'entreprise, de conserver au Québec le contrôle d'un grand groupe médiatique.

Les journalistes du *Journal de Montréal*, pour leur part, ne voient pas les choses du même oeil et leur syndicat (STIJM) s'oppose à l'acquisition de Vidéotron par l'empire Péladeau.

« Le projet de Quebecor présente l'avantage de maintenir un degré élevé de propriété québécoise au sein de notre industrie des médias. Nous sommes convaincus que la qualité et la liberté de presse seraient beaucoup plus à risque si nous ne parvenions pas à nous doter d'une industrie appartenant à des intérêts québécois », fait-on va-

loir dans le mémoire obtenu par *La Presse*, qui sera présenté la semaine prochaine en commission parlementaire. Rappelons que Quebecor n'aurait pu acquérir Vidéotron sans l'aide indirecte de la Caisse de dépôt, un organisme du gouvernement du Québec. Rogers Communications, un groupe torontois, était également sur les rangs.

En réponse aux inquiétudes de plusieurs acteurs qui craignent une telle concentration de la propriété, Quebecor fera valoir, s'appuyant sur les études de deux universitaires, que la possession de journaux et de réseaux de télévision par un même propriétaire — la propriété croisée — n'entraîne aucunement l'uniformisation du contenu éditorial des différents médias.

Les résultats de l'étude du professeur David Pritchard, qui a notamment examiné la couverture de la campagne américaine effectuée par des médias de Chicago, de Milwaukee et de Dallas, dont les propriétaires possèdent journaux et réseaux de télé dans les mêmes marchés, démontrent que « les craintes d'uniformisation du contenu lorsqu'il y a propriété croisée ne sont pas fondées ». Une conclusion que partage Pierre Trudel, professeur de droit à l'Université de



PHOTOTHÈQUE La Presse ©
Pierre Karl Péladeau, président de Quebecor

Montréal. « Il est tout à fait possible d'assurer l'autonomie éditoriale des entreprises d'un même groupe sans pour autant renoncer aux avantages découlant de l'appartenance à une entité multimédia ».

À preuve, l'achat, il y a quatre ans, de Télévision Quatre Saisons

par le groupe s'est soldée par un bilan positif, affirme Quebecor. « Quebecor a démontré sa capacité de maintenir une parfaite étanchéité des salles de rédaction », indique-t-on.

Une évaluation que ne partage cependant pas le Syndicat des travailleurs de l'information du *Journal de Montréal* (STIJM), qui va signaler à la commission parlementaire qu'il a l'intention de s'opposer, lors des prochaines audiences du CRTC, à l'achat de Vidéotron par Quebecor. Et dans leur mémoire, les journalistes du STIJM ne mâchent pas leurs mots. « Avec cette transaction, l'empire de Quebecor deviendrait incroyablement tentaculaire », fait-on valoir. Une situation qui « frôle le totalitarisme ».

Plusieurs cas d'interactions entre les salles de rédaction du *Journal de Montréal* et de Télévision Quatre Saisons ont en effet été colligés par les journalistes au cours des dernières années. Certains ont été soumis à un comité de surveillance, créé par le CRTC, qui devait s'assurer de l'indépendance de chaque salle. « Le comité a fait des recommandations à Quebecor, mais n'a jamais pu avoir de pouvoir de sanction puisque le CRTC n'a pas juridiction sur le *Journal de Montréal*. Le comité

a été incapable d'enquêter sur ces faits puisque ses membres se sont butés à un mur du silence de la part de la direction du journal », explique Martin Leclerc, le président du STIJM.

Et avec l'achat de Vidéotron, donc de TVA, cette tendance va aller « en s'accroissant », craint M. Leclerc, citant en exemple le fait que l'imprésario de Céline Dion, René Angélil, soit facilement parvenu à faire changer la manchette du magazine *7 Jours*, tirée d'une entrevue accordée à TVA, qui eu l'heur de lui déplaire. « Peut-être que ça pourrait fonctionner avec un code de conduite appliqué rigoureusement. Mais Quebecor a montré qu'elle n'en était pas capable », conclut M. Leclerc.

La Fédération professionnelle des journalistes du Québec appuie les journalistes du *Journal de Montréal* : elle a aussi l'intention de se prononcer contre la transaction devant le CRTC, parce qu'elle est « contraire à l'intérêt public ». La semaine prochaine, la FPJQ viendra aussi demander au gouvernement du Québec, si la Constitution canadienne l'y autorise, d'adopter une loi sur la presse québécoise, qui interdirait à un propriétaire de journaux d'acheter un réseau de télé.

Les journalistes du quotidien Le Devoir réclament des balises

KATIA GAGNON

QUÉBEC — Pour « protéger le droit du public québécois à l'information », le gouvernement doit adopter une loi qui imposera des balises à la concentration future des médias écrits, estime le Syndicat de la rédaction du quotidien *Le Devoir*.

Dans un mémoire qui sera présenté en commission parlementaire la semaine prochaine, les journalistes du *Devoir* s'opposent aux récentes transactions qui ont eu cours dans le monde des médias québécois. Toutefois, ils ne demandent pas au gouvernement de bloquer l'achat des trois quotidiens d'Uni-Média par Gesca. Compte tenu de cette situation de polarisation entre deux grands groupes, qui fragilise la position du *Devoir*, le gouvernement devrait cependant se faire l'instigateur d'un fonds, qui serait financé par les grands groupes de presse et qui assurerait la survie et

l'émergence d'une presse indépendante.

S'ils ne demandent pas l'annulation de la transaction Gesca-Uni-Média, les journalistes du *Devoir* estiment cependant qu'elle menace la diversité de la presse québécoise, ultimement garante de la démocratie. « La situation de la concentration de la presse au Québec est telle qu'à moins de gestes concrets, le droit du public à l'information, déjà menacé depuis plusieurs années, ne sera plus qu'un voeu pieux », fait valoir le mémoire. « Le gouvernement du Québec doit prendre ses responsabilités et intervenir d'urgence dans le secteur de la presse écrite. »

Les récentes transactions n'ont pas encore entraîné de fusions de postes de travail, convient le syndicat. Mais la « succursalisation » de la presse régionale, qui se retrouvera noyée au sein de ces grands groupes de presse, est cependant

inévitabile, croit-on. « À la limite, les salles de nouvelles deviendront des sections régionales d'un gros quotidien, qui se verront refuser de toucher aux grands dossiers qui deviendront le monopole de quelques journalistes triés sur le volet en fonction de leur vision, de leur allégeance politique, par les propriétaires du journal ».

Ces grands groupes de presse pourront alors « imposer leurs choix rédactionnels et partant, l'opinion que les gens peuvent se faire sur une question ou une autre », croit-on. Et les meilleurs journalistes de la profession risquent d'être évincés de ces groupes parce qu'ils se montreraient trop critiques. « Plusieurs grands journalistes qui font l'orgueil de notre profession, comme Olivar Asselin, auraient de fortes chances d'être rejetés dans un système comme celui qui s'en vient », conclut le syndicat.

Un fonds d'aide coûterait trois millions à Gesca et deux millions à Quebecor

KATIA GAGNON

QUÉBEC — Un fonds d'aide aux médias à faibles revenus publicitaires, tel que le proposera la Fédération professionnelle des journalistes lors de la commission parlementaire de la semaine prochaine, coûterait un peu plus de trois millions par année à Gesca et deux millions à Quebecor.

Pour aider les petits médias, qui ont plus de difficultés à attirer les annonceurs, la FPJQ demande au gouvernement du Québec de créer un fonds qui totaliserait six millions par année et qui serait alimenté essentiellement par les grands groupes de presse. « Il s'agirait d'un mécanisme simple, non étatique, de redistribution vers des médias à faibles ressources publicitaires d'une très petite partie des ressources des grands groupes de presse. Un antidote à la concentration de la propriété », plaide la FPJQ.

Les groupes de presse qui dépasseraient le seuil jugé acceptable de concentration par la FPJQ (30% du tirage d'un marché national) seraient tenus de contribuer au fonds. Ils devraient lui concéder deux cents par exemplaire et par point de pourcentage du tirage qui dépasse ce seuil de 30%. Quebecor, par exemple, contrôle en ce moment 38% du tirage des quotidiens. Sa contribution au fonds serait de deux millions. Gesca, avec

l'achat des trois quotidiens d'Uni-Média, devrait contribuer davantage, à la hauteur de 3,2 millions.

Le gouvernement serait également mis à contribution: la FPJQ lui demande d'attribuer à ce fonds un demi-point de pourcentage de la TVQ perçue sur les ventes et les abonnements aux quotidiens. Un million serait ainsi concédé par le gouvernement au nouveau fonds. Total: six millions de dollars par an, qui devraient être distribués selon des critères bien précis. Les médias demandeurs devraient disposer d'une équipe de rédaction structurée et ne devraient pas compter sur une aide récurrente.

« Un tels fonds aurait fait la différence entre la vie et la mort lorsqu'une équipe de journalistes a lancé le quotidien régional *Le Fleuve* dans le Bas-Saint-Laurent en 1996. Le journal a dû fermer ses portes après neuf mois sans avoir atteint le seuil de rentabilité, mais alors que les ventes augmentaient de semaine en semaine », conclut la FPJQ.

cyberpresse.ca Commission sur la concentration de la presse.

Vous pouvez consulter les versions intégrales des mémoires, participer au groupe de discussion et trouver tous les hyperliens pertinents sur www.cyberpresse.ca/concentration

Les verts indisposent l'UPA

Presse Canadienne

QUÉBEC — Le président de l'Union des producteurs agricoles (UPA) Laurent Pellerin en a assez d'entendre les groupes environnementaux prétendre que les demandes du monde agricole représentent un danger pour l'environnement. « On tente de nous faire porter

l'odieux en disant que les producteurs agricoles ne veulent pas se mettre à la mode du jour, a-t-il affirmé, alors qu'on demande depuis des mois une mesure de la composition réelle des lisiers et fumiers et qu'on est incapable de l'obtenir. Il semble y avoir un blocage systématique de la part du ministère de l'Environnement.

« Il y a quelqu'un, quelque part, qui propage une fausse vision des choses alors que partout dans nos arguments et engagements, on insiste sur la volonté des producteurs de se placer en conformité avec les règlements actuels et à venir », croit M. Pellerin.

Selon lui, le projet de loi 184 ne va pas assez loin.

Queen's Executive

MBA

Obtenez un MBA de Queen's à Montréal.

Tissez un réseau de relations et collaborez avec des cadres supérieurs répartis à travers le Canada, grâce au Queen's Executive MBA – le diplôme MBA national du Canada.

Queen's Executive MBA est un programme anglophone de deux ans conçu pour vous permettre de continuer à travailler à votre emploi actuel, ici à Montréal.

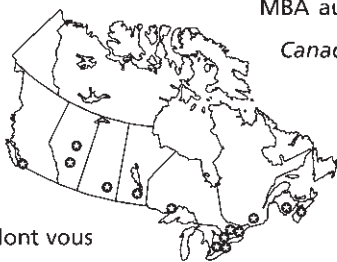
Grâce aux derniers raffinements de l'Équipe d'apprentissage du conseil, vous pouvez apprendre de la façon dont vous travaillez, dans un environnement propice à l'apprentissage, qui associe relation étroite avec le professeur et haut degré d'interaction entre les participants.

Queen's School of Business offre le meilleur programme de MBA au Canada, titre que lui a décerné la revue *Canadian Business* ces quatre dernières années.

Assistez à une séance d'information et voyez pourquoi plus de gestionnaires canadiens choisissent Queen's Executive MBA.

Réservations appréciées mais non requises.

Téléphonez sans frais au 1.888.EXEC MBA (1.888.393.2622).



SÉANCES D'INFORMATION à venir
composez **1.888.EXEC MBA** pour plus de précisions

MONTRÉAL
Mardi 13 février
12 h 15 à 13 h 15 (goûter servi)
ou 18 h à 19 h
Delta Montréal
450, rue Sherbrooke Ouest

POINTE-CLAIRE
Mercredi 14 février
12 h 15 à 13 h 15 (goûter servi)
ou 18 h à 19 h
Quality Suites Pointe-Claire
6300, Transcanadienne

Les libéraux contraints de voter contre une de leurs promesses électorales

GILLES TOUPIN

OTTAWA — Les libéraux de Jean Chrétien ont été pris dans les filets de l'opposition officielle hier et seront pour ainsi dire contraints de voter mardi prochain contre une promesse électorale faite en 1993 dans leur livre rouge I.

En effet, l'Alliance canadienne a déposé hier une motion textuellement tirée du livre rouge que les libéraux ont publié lors de la campagne électorale de 1993 et qui promettait la création du poste de conseiller en éthique, « après concertation avec les chefs de tous les partis représentés à la Chambre des communes ». Le programme libéral de l'époque précisait que le futur conseiller en éthique rendrait des comptes non pas au premier ministre — comme c'est le cas actuellement — mais bien au Parlement.

Toute l'affaire remonte à la dernière campagne électorale où le conseiller en éthique du gouvernement, Howard Wilson, avait blanchi dans une lettre le premier ministre Jean Chrétien dans l'affaire de l'Auberge Grand'Mère. M. Chrétien avait en effet téléphoné au président de la Banque de développement du Canada, François Beaudoin, à propos du prêt de 615 000 \$ sollicité par le propriétaire de l'hôtel, Yvon Duhaime, un ami du premier ministre. M. Wilson avait disculpé le premier ministre dans cette affaire puisqu'aucune règle ne régit les rapports des ministres avec les sociétés d'État.

Comme M. Wilson avait été nommé à son poste par le premier ministre lui-même, l'opposition reprochait et continue de reprocher au gouvernement l'absence d'indépendance du conseiller en éthique.

Le débat aux Communes hier sur la motion allianciste a donné lieu à des prises de bec mémorables. Les libéraux se sont montrés outrés de la tactique de l'Alliance canadienne. Le député libéral de Scarborough-Centre, John Cannis, a même qualifié la motion de « foutaise ». D'autres ont parlé de « chasse aux sorcières contre Chrétien », de « salissage de personnalité » ou encore de « campagne de calomnie ».

L'opposition, pour sa part, a parlé de « scandale » à propos de la subvention de 615 000 \$ de la BDC à Yvon Duhaime. Quant au rôle du conseiller en éthique dans cette affaire, il a été qualifié d'« opération de camouflage ».

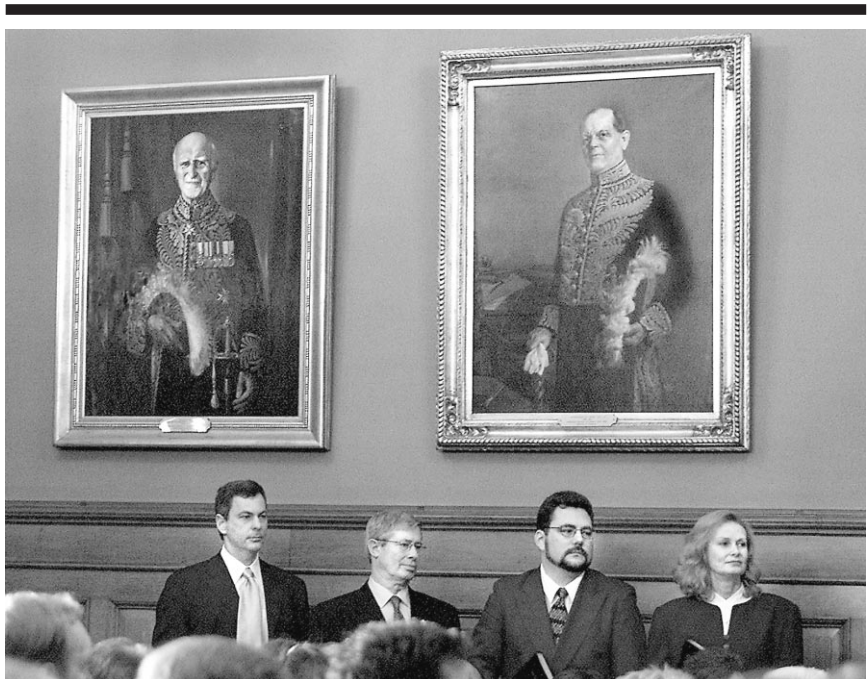
Le problème pour les libéraux fédéraux est que cette motion, présentée lors d'une journée consacrée à l'opposition, constitue en soi un

vote de confiance envers le gouvernement. Les troupes de Jean Chrétien, qui devront voter en l'absence de leur chef mardi (M. Chrétien est parti pour la Chine hier soir), sont obligés de voter contre leur engagement de 1993.

Le premier ministre lui-même n'a visiblement pas apprécié la manœuvre de Stockwell Day. Questionné par le leader de l'Alliance en Chambre, Deborah Grey, sur le rôle qu'il aurait pu jouer dans une autre subvention à l'Auberge Grand'Mère, celle-là de 2,35 millions et venant du Fonds des immigrants investisseurs, M. Chrétien s'est retourné contre la députée d'Edmonton-Nord pour lui rappeler qu'elle avait renié sa promesse de ne jamais profiter de la caisse de retraite des députés. « Ce qui me surprend, a lancé M. Chrétien, c'est lorsque je vois une députée qui au

cours de deux élections dit aux gens qu'elle est plus sainte que les autres parce qu'elle n'acceptera jamais de recevoir de quiconque une pension. Une fois élue et admissible à une pension, elle change d'idée. Qui veut parler d'hypocrisie ? »

Joe Clark, le chef du Parti conservateur, qui appuiera la motion de l'Alliance, a demandé hier qu'une commission d'enquête, présidée par le juge Ted Hughes (celui-là même qui avait dirigé l'enquête sur l'utilisation du poivre de cayenne par la GRC lors du sommet de l'APEC à Vancouver), soit mise sur pied afin de faire toute la lumière sur l'affaire de l'Auberge Grand'Mère. Le ministre de l'Industrie, Brian Tobin, s'est porté plusieurs fois à la défense de M. Chrétien hier et il a tourné en dérision la proposition de M. Clark.



Quatre des nouveaux membres du cabinet ontarien : David Young (procureur général), Brian Coburn (Agriculture), Brad Clark (Transports) et Brenda Elliott (Affaires intergouvernementales).

Remaniement majeur du cabinet ontarien

Presse Canadienne

TORONTO — Le premier ministre de l'Ontario, Mike Harris, a confié hier le portefeuille des Finances au néoconservateur Jim Flaherty, dans le cadre d'un important remaniement ministériel qui, après plusieurs années de restrictions budgétaires, semble s'orienter un peu plus à droite.

M. Flaherty devient également vice-premier ministre.

Un partisan de longue date de l'Alliance canadienne, Tony Clement, qui a joué un rôle clé dans l'élection des conservateurs provinciaux en 1995, s'est vu confier le portefeuille de la Santé, où il risque de devoir sabrer les dépenses croissantes de ce secteur.

L'ex-ministre de la Santé, Elizabeth Witmer, considérée par certains comme l'un des ministres les plus en vue du cabinet Harris, sera affectée à l'Environnement. La province veut redorer son blason dans

ce domaine, particulièrement depuis l'affaire de l'eau contaminée de Walkerton, qui a fait sept victimes en mai. Mme Witmer dirigera en outre un comité spécial du cabinet sur l'environnement.

Parmi les autres nominations, l'ex-ministre à la Consommation et aux Relations commerciales, Bob Runciman, sera responsable du Développement économique et du Commerce. Il succède à Al Palladini, qui a démissionné la semaine dernière.

L'ex-président du Conseil de gestion, Chris Hodgson, que plusieurs considèrent comme un protégé de Mike Harris, est nommé aux Affaires municipales et au Logement.

Norm Sterling, qui était ministre des Affaires intergouvernementales, sera responsable des Services aux consommateurs et aux entreprises, un ministère qui a été créé récemment.

Air Canada devra se soumettre au bilinguisme

HUGUETTE YOUNG
de la Presse Canadienne

OTTAWA — Le ministre fédéral des Transports, David Collenette, a été catégorique : pas question qu'Air Canada renonce à ses obligations en vertu de la Loi sur les langues officielles.

Interrogé à ce sujet aux Communes, M. Collenette a répondu qu'il ne tolérerait aucun écart de conduite de la part du transporteur.

À la suite des plaintes de la commissaire aux langues officielles, le gouvernement fédéral a promulgué en juillet dernier une loi qui réaffirme les obligations d'Air Canada en vertu de la Loi sur les langues officielles. Cette loi stipule que le transporteur et — fait nouveau — toutes ses filiales sont tenus d'offrir des services dans les deux langues officielles.

« C'est cette loi qui détermine l'application de la Loi sur les langues officielles, pas Air Canada », a indiqué M. Collenette en haussant le ton.

« Air Canada n'a pas de position privilégiée au sein de la société, a-t-il poursuivi lors d'un point de

presse à l'extérieur du foyer des Communes. Nous avons une loi et l'application de la Loi sur les langues officielles n'est pas réservée à Air Canada — elle s'étend aussi à toutes ses filiales. C'est la loi qui détermine le bilinguisme dans le ciel et dans les opérations aériennes, pas une société comme Air Canada. »

La compagnie Canadien (qui sera absorbée par Air Canada) a décidé de faire un sondage, comme la loi le lui permet, pour déterminer s'il existe une demande suffisante de services bilingues dans l'ouest du pays. Cette décision a suscité l'ire de quelques députés libéraux, qui craignent que le nouveau transporteur ne se limite qu'à faire de « petits bouts » en français au pays.

Or, selon les règlements du Conseil du Trésor qui accompagnent la Loi sur les langues officielles, les transporteurs ne sont pas tenus d'offrir des services bilingues si la demande pour un tel service est inférieure à 5 %. Il en est de même pour les ministères et agences fédérales.

« La loi telle qu'elle est conçue

ne prévoit pas ça », a précisé la commissaire aux langues officielles, Dyane Adam, qui a Air Canada à l'oeil.

Ce qui l'inquiète, c'est qu'il y ait des écarts de conduite de la part d'Air Canada et de Canadien pendant qu'on met la dernière touche au projet de fusion de ces deux transporteurs. « Disons qu'en Saskatchewan, on n'atteint sur aucun des trajets ce 5 %. Est-ce qu'il faudra réexaminer les règlements ? », a-t-elle expliqué à la Presse Canadienne.

Elle note toutefois que le ministre Collenette surveille de près les conséquences de cette fusion. « Il s'est engagé à noter les problèmes. »

Quant au ministre Collenette, il a semblé ouvrir la porte à une modification de cette règle de 5 % si le besoin s'en faisait sentir. « Les exceptions sont déterminées par le cabinet comme dans toutes les autres régions du pays où vous avez le français comme une langue minoritaire. »

Jusqu'en juillet dernier, les obligations des filiales d'Air Canada avaient toujours été nébuleuses.

Les universités canadiennes menacées par l'apprentissage en ligne?

MARC THIBODEAU

À DÉFAUT DE développer de façon plus dynamique leurs services d'apprentissage en ligne, nombre d'universités canadiennes risquent de perdre des étudiants aux mains d'institutions étrangères, publiques ou privées, qui multiplient les initiatives dans ce domaine.

C'est la mise en garde que sert le Comité consultatif pour l'apprentissage en ligne dans un volumineux rapport sur la question, rendu public hier à Ottawa.

Tout en saluant les réalisations passées et les opportunités qui s'offrent dans ce domaine, les auteurs du rapport, mis sur pied par Industries Canada et le Conseil des ministres d'éducation du Canada, notent que c'est la survie même de certains établissements qui pourrait être en cause.

Ils pressent les gouvernements fédéral et provinciaux d'offrir un soutien financier accru pour favoriser la recherche en matière d'apprentissage en ligne tout en soutenant le développement d'un réseau national de télécommunications à large bande passante.

Le président de la Conférence des recteurs et principaux d'universités du Québec, François Tavenas, qui siègeait sur le comité, estime qu'il est urgent d'aller de l'avant. « Il existe une véritable préoccupation relativement à la capacité de nos institutions de maintenir

leur place sur la scène internationale. Nous devons faire attention de ne pas rater le bateau », note-t-il.

Faute d'un véritable appui politique, le réseau universitaire québécois tarde à développer de nouveaux services dans ce secteur, même si certains établissements se distinguent déjà depuis plusieurs années, indique M. Tavenas.

« J'ai participé il y a cinq ans à la rédaction d'un rapport de la CREPUQ qui disait pratiquement la même chose que ce nouveau rapport, dit-il. À l'époque, on avait cinq ans d'avance, maintenant on est en voie d'être en retard sur tout le monde. »

L'Association canadienne des professeurs d'universités voit d'un oeil fort sceptique les conclusions du comité. Son président, Tim Booth, note d'entrée de jeu qu'il regroupait nombre d'entreprises qui ont tout intérêt à favoriser le développement de la formation en ligne pour s'assurer de nouveaux marchés.


Bien qu'Internet constitue un outil intéressant pour faire de la formation à distance, il juge qu'il est un peu « simpliste » de penser que cette nouvelle façon de faire va révolutionner le monde universitaire. « À chaque fois qu'un nouveau développement technologique survient, il y a toujours un effet de mode dans un premier temps et on voit ensuite que ce n'est pas la fin du monde », note M. Booth.

Les professeurs craignent par ailleurs que l'engouement pour Internet ait pour effet de « détourner » des fonds dont les universités ont déjà grand besoin pour mener leurs activités traditionnelles, notamment en recherche.

Personne n'était disponible hier à l'Association des universités et collèges du Canada pour commenter le dossier.


Ogilvy
514-849-4789

Centre Rockland
514-738-3766



LOIN DES YEUX, LOIN DU COEUR...

Mais il suffit parfois d'un petit quelque chose sublimement délicieux, irrésistiblement emballé, pour éveiller la passion d'un être cher. Pour commander un cadeau ou trouver une Boutique Godiva, appelez notre Boutique Ogilvy au 514-849-4789 ou rendez-nous visite au www.GODIVA.com.



GODIVA
Chocolatier

© 2001 Cocoa. Le dessin de la Dame à cheval et God. Bouteils sont des marques enregistrées.

LIQUIDATION URGENTE

Vaste sélection de tapis persans et orientaux

À LA DEMANDE DE BANQUES

Heriz Persians Rugs a été forcée de payer toutes les dettes exigibles en l'an 2000. En conséquence, nous devons liquider tout notre stock de marchandises au prix coûtant. De magnifiques tapis persans et orientaux seront mis en vente à des prix incroyablement bas, une occasion en or de se procurer le tapis de son choix parmi notre vaste sélection.

DE 100\$ À 1800\$

Dépêchez-vous et profitez d'une collection fabuleuse de tapis persans et orientaux noués

Tapis de toutes dimensions de 2 pi x 3 pi à 12 pi x 16 pi. Chemins de passage et d'escalier jusqu'à 22 pi de long. Grande variété de couleurs et de motifs, designs fameux. Tabriz en laine et en soie, Bidjar, Kashan, Heriz, Esfehnan à base de soie, Qum pure soie, Mashad, tapis tribaux et beaucoup d'autres!

VEN. 9 FÉV. 2001 DE 13 H À 19 H
SAM. 10 FÉV. 2001 DE 11 H À 18 H
DIM. 11 FÉV. 2001 DE 11 H À 18 H

Endroit :
HOTEL RUBY FOOS
7655, BOUL. DÉCARIE
MONTRÉAL (QUÉBEC)
(514) 731-7701

PREMIER ARRIVÉ, PREMIER SERVI

HERIZ PERSIAN RUGS

Visa, MasterCard, Américain Express, chèque et argent comptant acceptés

loto-québec résultats

	GAGNANTS	LOTS
6/49 Tirage du 2001-02-07	6/6 2 5/6+ 1 5/6 180	1 000 000,00 \$ 576 060,70 \$ 2 560,20 \$
09 23 29 38 39 43	4/6 10 719 3/6 207 142	82,40 \$ 10,00 \$
Numéro complémentaire: 45	Ventes totales: 13 137 388 \$ Prochain gros lot (appr.): 2 000 000 \$	

	GAGNANTS	LOTS
Quebec 4/9 Tirage du 2001-02-07	6/6 0 5/6+ 0 5/6 24	1 000 000,00 \$ 50 000,00 \$ 500,00 \$
05 10 16 33 36 42	4/6 1 169 3/6 20 103	50,00 \$ 5,00 \$
Numéro complémentaire: 09	Ventes totales: 560 377,00 \$	

	NUMÉRO	Tirage du
Banco		2001-02-07
Tirage du 2001-02-08		
01 02 03 08 11		
13 20 22 26 28		
33 36 37 39 43		
44 46 57 60 67		
3	4	
015 1165		
Extra	NUMÉRO: 922838	Tirage du 2001-02-07
Extra	NUMÉRO: 094234	Tirage du 2001-02-08

Le jeu doit rester un jeu

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.

TVA, LE RÉSEAU DES TIRAGES DE LOTO-QUÉBEC

MONDE

Bush se démarque du plan Clinton pour le Proche-Orient

d'après AFP

WASHINGTON — Le département d'État américain a annoncé hier que les propositions de l'ancien président Bill Clinton ne constituaient plus la référence des États-Unis pour le processus de paix israélo-palestinien.

« Les idées et paramètres dont nous avons discuté au cours des derniers mois étaient ceux du président Clinton et puisqu'il a quitté ses fonctions, ils ne sont plus une proposition américaine, une proposition présidentielle », a déclaré le porte-parole du département

d'État, Richard Boucher. Il a ajouté que Washington entendait désormais discuter avec le futur gouvernement israélien que va former Ariel Sharon, avec les Palestiniens et avec les pays voisins « pour avoir une meilleure idée de la manière dont les États-Unis peuvent aider les parties à parvenir à la paix ».

« Ce n'est pas à nous de dire où se trouve le point de départ, c'est aux parties, et pour l'instant elles ne se sont pas mises d'accord sur une quelconque base pour des discussions », a-t-il poursuivi.

Sharon pour sa part a exclu toute reprise des négociations avec les Palestiniens « sur la base de ce qui a été discuté » en janvier à Taba, en Égypte, par le gouvernement tra-

vailliste de Barak, estimant n'être tenu que par les accords signés en bonne et due forme.

Par ailleurs, une voiture piégée a explosé hier, sans faire de victimes, dans un quartier ultra-orthodoxe de Jérusalem-Ouest, au surlendemain de l'élection de Sharon, qui a aussitôt exigé de l'Autorité palestinienne un arrêt « absolu » de la violence.

Avant cet attentat, le président américain George W. Bush avait appelé hier le président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, pour l'exhorter à aider à stopper la violence et à calmer la situation », selon une porte-parole de la Maison-Blanche, Mary Ellen Countryman.

Ce contact téléphonique était le

premier depuis l'entrée en fonction de Bush, le 20 janvier dernier, alors que le président américain a déjà eu des entretiens avec le premier ministre israélien sortant, Ehud Barak, et son successeur Sharon.

Pour sa part, le secrétaire d'État Colin Powell a continué de multiplier les appels téléphoniques hier sur le dossier du Proche-Orient, avec Arafat, le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, le président tunisien, Zine El Abidine Ben Ali, et le chef de la diplomatie russe, Igor Ivanov.

Le numéro deux de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), Mahmoud Abbas, dit Abou Mazen, a appelé hier soir Sharon pour le féliciter de sa victoire et exprimer la volonté des Palestiniens de retourner à la table des négocia-

tions, a rapporté la radio publique israélienne.

Sharon lui a répondu que « la condition préalable était un arrêt absolu de la violence », mais s'est dit « engagé envers la paix et désireux d'alléger les difficultés économiques des Palestiniens ».

Le Likoud et le Parti travailliste ont entamé hier à Tel-Aviv leurs tractations sur la constitution d'un gouvernement d'union nationale. Conformément à ses engagements, Sharon a demandé au secrétaire général du Likoud, Uri Shani, d'inviter officiellement les travaillistes à faire partie d'un tel cabinet, où ils pourraient disposer de portefeuilles de première importance.

Par ailleurs, une première rencontre entre Barak et Sharon devait avoir lieu ce matin.

EXPRESS INTERNATIONAL

Europe | Demandeurs d'asile

LES MINISTRES de la Justice et de l'Intérieur de l'Union européenne, réunis hier à Stockholm, ont convenu de la nécessité d'accélérer la mise en place d'un régime européen en matière d'asile pour les réfugiés, comme le réclament en particulier les Britanniques. Le ministre britannique de l'Intérieur, Jack Straw, a insisté sur le besoin de « développer des procédures et politiques communes d'asile » en Europe pour réduire ce qu'il a appelé le « shopping » des demandeurs d'un pays à l'autre en fonction des conditions offertes. Le commissaire européen chargé du dossier, Antonio Vitorino, a indiqué que l'exécutif européen compléterait d'ici à la fin de juin l'ensemble de ses propositions en matière d'asile, comprenant des normes communes pour les procédures d'admission, les conditions d'accueil et les droits accordés aux demandeurs. — d'après AFP

Francophonie | Candidat congolais

LE PRÉSIDENT du Congo-Brazzaville, Denis Sassou Nguesso, va présenter la candidature de l'ambassadeur de ce pays à Paris, Henri Lopes, au poste de secrétaire général de l'Organisation internationale de la francophonie, en remplacement de Boutros Boutros-Ghali, selon la délégation congolaise présente à la 15^e Conférence ministérielle de la francophonie, à N'Djamena au Tchad. Écrivain, Lopes a été premier ministre de son pays et longtemps fonctionnaire de l'UNESCO. L'Égyptien Boutros-Ghali, secrétaire général de la francophonie depuis 1997, avait déclaré le 23 janvier à Dakar au Sénégal ne pas exclure de présenter sa candidature à un second mandat, lors du prochain sommet des chefs d'État de la Francophonie, en octobre prochain à Beyrouth, au Liban. — d'après AFP

Vietnam | Arrestations

PLUSIEURS PERSONNES ont été blessées et 20 arrestations ont été effectuées lors des manifestations des minorités ethniques dans les hauts plateaux du centre du Vietnam, où les autorités ont déployé des soldats et policiers anti-émeute et interdit l'accès de la région aux touristes étrangers et aux non résidents. Des « provocateurs ont détruit des bâtiments publics, y compris une école » mardi à Buon Me Thuot, capitale de la province de Dac Lac, et « 20 d'entre eux ont été arrêtés le jour même », a précisé hier soir un porte-parole gouvernemental, Phan Thuy Thanh. Les membres des minorités ethniques des hauts plateaux exigent la restitution de leurs terres ancestrales, fortement déboisées, qui ont été confisquées par les membres de l'ethnie vietnamienne majoritaire dans le pays, qui y ont installé des plantations de café. — d'après AFP

Turquie | Mot interdit

LE DÉFENSEUR turc des droits de l'homme, Akin Birdal, a été inculpé de « calomnie publique contre la nation turque » parce qu'il a qualifié de « génocide » les massacres d'Arméniens de 1915 sous l'Empire ottoman, lors d'un discours prononcé en octobre 2000 à Bremerhaven en Allemagne. Il avait aussi appelé la Turquie à « demander pardon de ses actes contre les minorités ». Il risque jusqu'à six ans de prison, selon son avocat, Sedat Aslantas. Birdal, 53 ans, lauréat en 1999 du prix Amnistie Internationale des droits de l'homme, est l'ancien président de l'Association turque des droits de l'homme (IDH). Il était sorti de prison en septembre dernier après avoir purgé dix mois de prison pour « provocation raciale » parce qu'il avait appelé à une solution pacifique du conflit kurde. Il avait auparavant passé un an en prison pour soutien à la rébellion armée du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK). Il avait été grièvement blessé en mai 1998 dans un attentat perpétré par des hommes armés au siège de l'IDH à Ankara. — d'après AFP



Photo AFP

Pour la paix en Colombie

Le président de la Colombie, Andrés Pastrana (à droite), et le chef des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC), le septuagénaire Manuel Marulanda, se sont rencontrés hier pendant plus de six heures pour tenter de sauver le processus de paix et mettre fin à 37 ans de guerre civile. Les discussions se poursuivent aujourd'hui.

Helmut Kohl échappe à une condamnation

Mais l'ex-chancelier allemand n'en a pas fini avec l'affaire des caisses noires

OUERDYA AIT ABDELMALEK
Agence France-Presse

DUESSELDORF, Allemagne — Un chapitre de l'affaire des caisses noires de l'Union chrétienne-démocrate allemande (CDU) s'est refermé hier plus d'un an après la révélation du scandale, un arrangement judiciaire permettant à l'ancien chancelier Helmut Kohl d'échapper à une condamnation.

Le parquet de Bonn a décidé de clore son enquête ouverte contre l'ex-chancelier pour malversation aux dépens de la CDU, qu'il a dirigée pendant 25 ans, en échange du paiement d'une amende de 140 000 dollars.

L'avocat d'Helmut Kohl, Stephan Holthoff-Pfoertner, a immédiatement fait savoir que son client allait « se conformer à la procédure proposée. Nous attendons la décision du tribunal régional », qui doit formellement entériner l'accord.

Helmut Kohl a toujours clamé qu'il re-

fuserait d'être « traité en criminel ». Il échappe ainsi au procès et à une condamnation éventuelle.

L'ex-chancelier (1982-1998), âgé de 70 ans, avait avoué avoir récolté 1,02 million de dons non déclarés entre 1993 et 1998, mais s'est toujours refusé à dévoiler le nom des mystérieux donateurs, arguant qu'il leur avait donné sa parole d'honneur.

Le ministère régional de la Justice a indiqué hier qu'il avait eu connaissance de l'intention du parquet de Bonn et qu'il la jugeait légale.

Le parquet de Bonn avait ouvert son enquête le 3 janvier 2000, estimant que les agissements d'Helmut Kohl avaient porté préjudice à la CDU, contrainte de rembourser 3,3 millions d'euros de subventions trop perçues au titre de la loi sur le financement des partis.

L'initiative de l'ancien chancelier de collecter quelque 4,1 millions de dollars, dont 350 000 de ses fonds personnels,

pour venir en aide à son parti, a toutefois joué en sa faveur, motivant la décision du parquet, a indiqué ce dernier.

Les ennuis ne sont pour autant pas finis pour Helmut Kohl. Il fait en effet l'objet d'une autre information judiciaire du parquet de Bonn, qui le soupçonne d'avoir prélevé en 1997 et 1998 quelque 130 000 euros sur une somme versée à la CDU par le groupe parlementaire CDU-CSU, sans en informer la direction du parti et sans que ce prélèvement ait été prévu dans le budget de cette formation. Le groupe parlementaire avait versé à l'époque 580 000 dollars au parti.

Helmut Kohl, qui s'est toujours défendu de s'être enrichi personnellement, va devoir aussi faire face à la curiosité de la Commission parlementaire mise en place pour enquêter sur le scandale des caisses noires de la CDU et l'influence éventuelle sur les décisions des gouvernements Kohl des dons anonymes perçus.

FORFAIT à partir de
Couette et café **146\$** / chambre
au Manoir Richelieu par nuit

FORFAITS-CASINO à partir de
dans divers établissements de la **69\$**
région, incluant coucher, déjeuner **69\$**
et 10 \$ de jetons-cadeaux pour 2 pers.

Offrez-vous

Charlev^{ix}
Réserve mondiale de la biosphère

CET HIVER REVIVEZ L'UNE DE VOS PLUS BELLES VACANCES...

Offrez-vous Charlevoix et sa tradition touristique riche de 200 ans de villégiature.

Offrez-vous les plus beaux paysages et panoramas, un enneigement exceptionnel, la chaleur de l'accueil et le raffinement de la culture de Charlevoix.

Découvrez nos opportunités de séjour en vous procurant notre nouvelle brochure hiver 2000-2001.

Remplissez et retournez le coupon de participation présent à l'intérieur de la brochure, et **courez la chance de gagner un week-end au Manoir Richelieu.**

Bonne chance !

Association touristique régionale de Charlevoix

1-800-667-2276

www.tourisme-charlevoix.com



Québec :
Les vacances
dans Charlevoix
c'est l'idéal

LE MANOIR RICHELIEU
HOTEL-CASINO-SPA-GOLF
Casino de Charlevoix

2917670A

2918289

FORUM

La Presse

ANDRÉ DESMARAIS > Président du conseil d'administration
GUY CREVIER > Président et éditeur

MARCEL DESJARDINS > Vice-président et éditeur adjoint

YVES BELLEFLEUR > Directeur de l'information ALAIN DUBUC > Editorialiste en chef

Les vendeurs du temple



MICHÈLE OUIMET

michele.ouimet@lapresse.ca

Depuis quatre ans, Narconon, un organisme de lutte contre la drogue, a visité une trentaine d'écoles de la grande région de Montréal et donné des conférences à près de 12 000 élèves.

Premier hic, Narconon est lié à l'Église de Scientologie, une secte controversée. Le président de Narconon, Serge Sarrazin, affirme que son organisme est indépendant et ne reçoit aucune subvention de l'Église de Scientologie. Il admet toutefois qu'il est un scientologue et que son centre utilise les méthodes et la recherche mises au point par Ron Hubbard, le fondateur de l'Église.

Deuxième hic, les responsables de Narconon, qui rencontrent les directions d'école pour vanter les bienfaits de leurs conférences, taisent leurs liens avec l'Église de Scientologie. Le nom de Ron Hubbard surgit parfois au détour de la conversation, mais Narconon se garde bien d'indiquer qu'il est le fondateur d'une secte. Il le présente plutôt comme un humaniste.

Les écoles ne sont pas les seules à être tombées dans le panneau. La Ville de Montréal a déjà acheté de la publicité dans la revue de Narconon, croyant qu'elle faisait affaire avec un petit organisme qui avait des problèmes d'argent. Le rédacteur en chef de *Voir*, Richard Martineau, a accepté qu'un de ses articles soit publié dans la revue, mais il ignorait tout de ses affiliations avec l'Église de Scientologie.

Selon Radio-Canada, qui a lancé cette histoire au début de la semaine, les écoles étaient satisfaites des conférences données par Narconon qui s'est abstenu de faire du recrutement. Mais les « oubliés » de l'organisme sont inacceptables, car

ils frisent la fausse représentation. Selon les spécialistes, l'Église de Scientologie, qui se définit comme une religion, est une secte pure et dure. Fondée en 1957 par Ron Hubbard, elle est présente dans 74 pays. Quant à Narconon, il possède 40 centres implantés dans 13 pays. On n'a donc pas affaire à un petit organisme de broche à foin.

La présence de Narconon dans les établissements primaires et secondaires soulève plusieurs questions. Comment expliquer que les écoles n'aient pas découvert les liens entre Narconon et l'Église de Scientologie? Ne vérifient-elles pas la crédibilité des organismes à qui elles ouvrent leurs portes et qui ont un contact direct avec les élèves? N'existe-t-il aucun système de filtrage?

Ce n'est pas la première fois qu'une secte essaie de mettre un pied dans les écoles. Les Raéliens ont déjà distribué des milliers de condoms dans les polyvalentes et donné une conférence sur les bienfaits de la masturbation au cégep du Vieux-Montréal.

Plus de 600 écoles primaires à travers le Québec ont déjà accueilli à bras ouverts un groupe douteux, l'Association du programme de diminution des tensions (APDT), qui donnait des cours de respiration en laissant croire qu'ils permettaient de combattre non seulement le stress, l'insomnie et la colère, mais aussi la guerre, la pollution et la drogue.

Autre problème soulevé par l'affaire Narconon: le manque d'argent et l'absence de ressources dans les écoles. Narconon offre ses conférences gratuitement. Dans un contexte de compressions budgétaires, un établissement peut être tenté de baisser sa garde et sauter sur l'occasion.

Les écoles ne sont pas équipées pour enquêter sérieusement sur tous les organismes qui viennent frapper à leur porte pour vendre leur salade. La direction doit faire preuve de vigilance et de sens critique pour éviter d'accueillir n'importe quel vendeur du temple.

Le devoir de protection



AGNÈS GRUDA

agruda@lapresse.ca

Pendant les sept années qu'il a passées au Canada, Haroun M'Barek a épuisé tous les recours qui auraient pu lui permettre de s'y installer définitivement. Sa demande d'asile politique ayant été rejetée, il a joué sa dernière carte en invoquant des raisons humanitaires pour éviter la déportation vers la Tunisie.

Mais le Canada a jugé qu'il n'avait rien à craindre dans son pays natal et lui a dit non une fois de plus. Le 6 janvier, Haroun s'envolait pour Tunis, sans avoir eu le temps de mettre la dernière touche au mémoire de maîtrise en droit commercial qu'il terminait à l'Université Laval. Le 7 janvier, il a été arrêté et envoyé en prison où, selon son avocat, il aurait été battu et torturé.

Il y avait des tas de raisons permettant de prévoir que la Tunisie accueillerait M. M'Barek avec une brique et un fanal. Il avait autrefois milité au sein de l'Union générale tunisienne des étudiants et sympathisé avec le mouvement islamiste Ennahda. Ces deux organisations sont interdites en Tunisie, comme à peu près tout groupe soupçonné d'opposition au régime du président Ben Ali. Sous prétexte de combattre l'intégrisme, ce dernier a placé son pays sous la chape de plomb d'une dictature brutale, qui censure les opposants, les jette en prison et les torture à l'occasion.

Cette situation est amplement documentée. Il y a quelques jours, un journaliste a été battu à coups de barre de fer et sa maison est maintenant assiégée par la police, selon l'organisation Reporters sans frontières, qui dénonce le durcissement du régime. « Une terrible répression frappe les militants des droits humains en Tunisie », constate Amnesty International. Et comme le rapportait *La Presse* hier, des députés européens réclament une intervention d'urgence

après de la Tunisie pour y faire cesser les violations systématiques des droits.

Tout le monde sait que ça ne tourne pas rond en Tunisie — sauf Immigration Canada qui a jugé que la dictature tunisienne n'avait aucune raison d'en vouloir à M. M'Barek et qu'il pouvait rentrer tranquillement à la maison.

Erreur: dès son arrivée, l'étudiant a appris que pendant qu'il s'échinait sur les mystères du droit commercial, un tribunal tunisien l'avait condamné à 12 ans de prison. Six ans pour « formation d'une bande de malfaiteurs ». Et un autre six ans pour « participation à un projet collectif visant à attaquer des personnes et des biens ». Remarquez comme les deux crimes reprochés à Haroun sont des crimes d'intention. Et comme des dispositions de type anti-gang se transforment aisément en instrument de répression...

Pour revenir à notre histoire, des fonctionnaires dont la tâche consiste à évaluer la situation d'un pays pour déterminer si l'on peut y déporter des gens sans les mettre en danger ont donc réussi à ignorer que la Tunisie réprime tout ce qui bouge. Et que la seule appartenance passée à une organisation interdite suffit pour justifier les exactions du régime.

L'automne dernier, un comité de l'ONU avait déjà blâmé le Canada parce que son système d'analyse des risques des renvois est défaillant et qu'il fait peu de cas de la Convention contre la torture. Le cas de M. M'Barek n'est donc pas isolé: la faille est systémique. Il faut la corriger d'urgence, avant que d'autres « refusés » de l'asile politique ne soient jetés en pâture à leurs tortionnaires.

En attendant, on peut encore faire quelque chose pour Haroun M'Barek. Celui-ci conteste sa condamnation par contumace et sa demande doit être entendue à la fin du mois. Si la Tunisie sent un peu de pression, si le Canada envoie un observateur à l'audience, peut-être pourra-t-il échapper à la prison. C'est la moindre des choses que nous puissions lui offrir, ayant si lamentablement échoué à notre devoir de protection.



Pascal Élie, collaboration spéciale

Droits réservés

LA BOÎTE AUX LETTRES

L'échec n'est pas un crime

QU'ON SE LE tienne pour dit, l'échec n'est pas un crime. Dans un système scolaire qui va à la dérive et qui abaisse ses standards de réussite pour que les étudiants ne ressentent pas la défaite, il faudrait rappeler à tous qu'il peut être bon d'échouer à l'école. Dans la vie de tous les jours, nous subissons parfois les échecs, au travail, dans nos loisirs, et même parfois dans nos relations interpersonnelles. Rendre l'échec hors de portée dans l'éducation, c'est créer une fausse réalité pour les étudiants et les préparer à un choc solide pour leur vie future et professionnelle. Ne pas apprendre l'échec et la façon de le surmonter c'est n'est pas une force mais bien une grande faiblesse. Cela ne fait qu'amollir les étudiants. En éducation, l'ignorance contrôlée n'a pas sa place. Bien sûr, on dépense moins en créant des raccourcis qu'en redonnant un cours deux

fois au même étudiant. Sans vouloir tomber dans la paranoïa, je me pose de sérieuses questions sur les motifs réels entourant les assouplissements de ces réformes. De grâce, cessez de niveler par le bas et apportez de vrais défis aux étudiants de la première année du primaire et ce, jusqu'au collégial et à l'université.

ÉTIENNE MARTEL

De bonnes solutions

EN TANT que cégepienne, j'ai lu avec grand intérêt l'article de Michèle Ouimet, publié dans vos pages hier (*La névrose des taux de réussite*). Contrairement à Mme Ouimet, je crois que le rapport de la Commission d'évaluation propose quelques bonnes solutions. Offrir des cours de philosophie plus diversifiés et plus axés sur l'actualité ne veut pas dire secondariser l'éducation collégiale. La preuve: mes cours de philosophie ont porté sur le théâtre de l'oppression et l'éthique environnementale, des sujets qui ont l'avant-

tage d'intéresser les étudiants en plus de développer leur pensée critique. Cela équivaldrait donc à remplacer les cours de philosophie par des cours semblables à ceux qu'offrent les cégeps anglophones, des cours de haut niveau. Et puis, les cours de français de niveau secondaire contiennent déjà énormément de grammaire. Si certains élèves demeurent plus faibles, un cours d'appoint s'impose à leur arrivée au cégep. Les autres devraient avoir accès à des cours de littérature qui les intéressent. Je fréquente Marianopolis College, un cégep anglophone où le taux de réussite est très élevé. Si le ministre de l'Éducation osait y mettre les pieds, je crois qu'il comprendrait comment il est possible de gagner l'intérêt de jeunes adultes.

ANDRÉANNE COMTOIS

VOUS VOULEZ NOUS ÉCRIRE?
Courrier électronique:
edito@lapresse.ca

Le père Brouillé n'a jamais fondé *L'actualité*

JEAN PARÉ

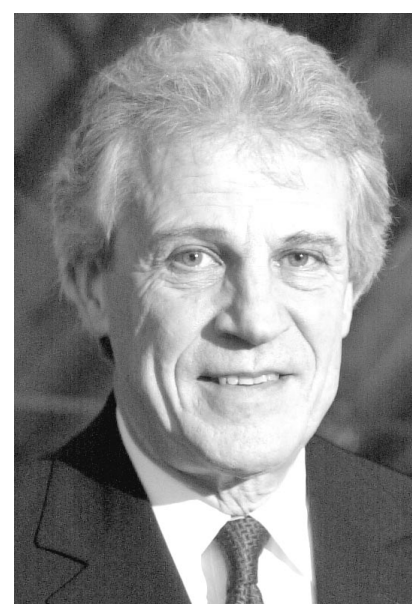
La lettre de M. Maurice Leclerc (« Jean Paré n'a jamais fondé *L'actualité* », publiée dans *La Presse* le 31 janvier) est farcie de tant d'erreurs de fait et de mythes que ce serait une grande injustice envers plusieurs collègues que de ne pas les rectifier.

C'est vrai, je n'ai pas « fondé » *L'actualité*: je l'ai bâti, au fil des ans, avec l'aide des meilleurs journalistes. Mais cela n'implique en rien que le jésuite Jean-Louis Brouillé ait eu quoi que ce soit à voir avec *L'actualité*, de près ou de loin.

Commençons par le mythe selon lequel *L'actualité* descend en droite ligne du feuillet *Ma Paroisse* dudit Brouillé. Ce feuillet a bien changé de nom pour s'appeler *Actualité*, mais non pas en 1964 ou 1965, comme le pense M. Leclerc: le premier numéro date de mars 1961, le même mois qu'un nouveau magazine d'information dirigé par M. Pierre de Bellefeuille, *Le Magazine Maclean*.

Jean-Louis Brouillé était rédacteur en chef d'*Actualité*, mais son administrateur principal était Lucien Saulnier, futur président du comité exécutif de la Ville de Montréal; la revue, qui n'était pas rentable, a été soutenue quelques années par des donateurs catholiques laïques, mais a fini par se retrouver propriété de ses imprimeurs, les MM. Veilleux de Drummondville, chose qui arrive quand une publication ne peut plus payer son imprimeur. De grandes sociétés d'édition bien connues se sont constituées entre autres de cette façon.

C'est à l'automne 1975 que Maclean Hunter a racheté cette revue, qui avait alors été reprise par son directeur de la publicité, M. Claude Martin, aussi propriétaire d'une galerie d'art de Drummondville. La revue n'avait alors plus qu'un seul employé, la fille de M. Martin, et des scouts offraient



Jean Paré

l'abonnement pour deux dollars par an « pour payer leurs études ». J'étais à l'époque rédacteur en chef du magazine *Le Maclean*. (Soit dit en passant, contrairement à ce qu'écrit M. Leclerc, ce magazine n'était pas et n'avait jamais été une traduction de *Maclean's* — ses rédacteurs en chef Pierre de Bellefeuille, Paul-Marie Lapointe, Mario Cardinal, Jean Sisto ou Louis Martin peuvent en témoigner.)

L'éditeur n'en était pas non plus Gerry Brander, qui avait déjà quitté l'administration financière des magazines de Maclean Hunter, mais Lloyd M. Hodgkinson, qui avait été le fondateur de *Châtelaine*, 15 ans plus tôt, en octobre 1960. Hodgkinson venait de transformer le mensuel *Maclean's* en hebdomadaire et nous avions le projet de transformer aussi notre magazine de langue française et de le relancer. Nous ne voulions donc pas qu'un énième acheteur puisse se mettre en travers de nos plans en acquérant *Actualité-Ma Paroisse*, que nous avons donc acheté. Au prix de 100 000 \$, ce qui témoigne de son peu d'importance sur le marché.

Nous avons immédiatement suspendu la publication de ce magazine (le dernier numéro a été celui de mars 1976). Le *Maclean* a continué de paraître et pris le nom de *L'actualité*, à ma suggestion, en septembre 1976, dans une toute nouvelle formule, avec de nouvelles rubriques et de nouveaux collaborateurs. Le seul collaborateur de la défunte *Actualité* qui se soit retrouvé dans le nouveau magazine était Maht, l'auteur des mots croisés, père de l'auteur des grilles actuelles de *La Presse*. Le reste est de l'histoire.

J'aurais volontiers laissé passer les radotages de M. Leclerc, si Brouillé n'avait pas été une des influences les plus néfastes et destructrices dans le monde du journalisme pendant la Révolution tranquille. Si sa principale contribution au journalisme canadien n'était pas de s'être fait le fossoyeur du *Nouveau Journal*, en 1962, en subornant dans la plus pure tradition de la Compagnie de Jésus la riche mécène qui finançait ce nouveau quotidien, la convaincant de léguer ses millions à quelque obscure officine vaticane au lieu de le donner, au péril de son salut éternel, à des francs-maçons, des communistes et des suppôts du laïcisme (voir les *Mémoires* de Jean-Louis Gagnon). Brouillé prêchait que la presse devait être « le miroir du peuple » seuls des catholiques pratiquants devaient écrire dans les médias canadiens français, exigeant que « des journalistes chrétiens défendent des positions chrétiennes ». Voilà toute sa contribution à l'information de la population. J'ai eu l'occasion de rompre quelques lances avec ce dinosaure, en particulier dans *Cité Libre*, mais aussi en public. La disparition du *Nouveau Journal* et la tentative de commercialisation de *Ma Paroisse* n'ont pas plus aidé la chrétienté que le journalisme. Quant à Brouillé, paix à ses cendres, c'est tout ce qu'il a laissé.

FORUM

Systeme de santé: l'heure de vérité

La commission Clair a fait son travail, les médecins sont prêts à s'engager sur la voie qu'elle a tracée, le gouvernement doit agir ; les Québécois ne comprendraient pas qu'il en soit autrement

RENALD DUTIL

L'auteur est président de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec.

Le président de la Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux, Michel Clair, rendait public récemment un rapport attendu avec impatience par l'ensemble des Québécois. Le diagnostic posé par la Commission et la plupart des recommandations et propositions avancées dans son rapport ont jusqu'à présent fait l'objet d'un large consensus dans la population et chez les principaux acteurs du réseau de la santé. Les problèmes chroniques du système de santé nécessitent des interventions urgentes.

Une préoccupation constante transparaît tout au long du rapport Clair : l'urgence de réorganiser et de consolider le réseau des soins de première ligne, qui doit être l'assise du système. Les commissaires situent d'ailleurs la restructuration de la première ligne

en tête de liste des besoins prioritaires à financer. Ils recommandent l'implantation de groupes de médecins omnipraticiens qui seraient responsables auprès d'une population d'un ensemble de services dispensés avec la collaboration d'infirmières et seraient rattachés à d'autres professionnels du réseau pour les cas plus complexes.

Les médecins omnipraticiens, cités à plusieurs reprises dans les solutions suggérées par les membres de la commission Clair, sont confiants mais aussi inquiets.

Ils sont d'abord confiants parce que les constats de la Commission convergent avec ce qu'ils observent sur le terrain depuis de nombreuses années. Les patients qui cherchent à entrer dans le système de santé frappent d'abord à la porte du médecin de famille. Les fermetures d'hôpitaux et de lits

ainsi que l'implantation du virage ambulatoire ont accentué encore ce phénomène, augmentant d'autant la charge des médecins des cabinets et des CLSC.

Dans ce contexte d'alourdissement de leur tâche, les médecins omnipraticiens et leur Fédération ont pris depuis 1996 trois initiatives visant à restructurer les services médicaux de première ligne, avec le double objectif d'améliorer la qualité des soins et de rétablir des conditions d'exercice acceptables.

La première de nos initiatives a pris forme avec la création de départements régionaux de médecine générale (DRMG) qui permettent déjà aux omnipraticiens et aux régies régionales de mieux planifier et coordonner les soins généraux. La commission Clair capitalise d'ailleurs sur le rôle pivot de ces DRMG, dont la plupart sont en place. Dans la même foulée, la FMOQ commandait en 1999 à la firme Secor une étude exhaustive dont les conclusions ont débouché sur une proposition de planification stratégique et de repositionnement des cabinets privés à l'intérieur d'un cadre de pratique familiale. Encore une fois, la commission Clair confirme cette orientation.

Enfin, la dernière initiative des médecins omnipraticiens fait l'objet d'un projet d'entente particulière déposé il y a peu de temps au ministère de la Santé et des Services sociaux. Ce projet porte sur les moyens d'assurer la prise en charge et le suivi des patients ainsi que sur de nouveaux modes de rémunération qui tiennent compte de l'ensemble des tâches et des responsabilités des médecins de famille.

Par ailleurs, la FMOQ et les médecins omnipraticiens ne peuvent, de leur propre chef et seuls, réorganiser les soins médicaux de première ligne. Ce n'est pas leur responsabilité. Elle appartient au ministère de la Santé et des Services sociaux. Et le succès de cette réorganisation dépendra d'abord de la réponse du gouvernement à plusieurs questions.

Quelles ressources financières supplémentaires le gouvernement acceptera-t-il de consacrer aux immobilisations nécessaires au regroupement des médecins sur le territoire, à l'informatisation des groupes de médecine familiale, à l'ajout de personnel infirmier et à l'accès à des services diagnostiques efficaces ? Quelle sera l'ampleur du panier des services offerts ? Quels moyens seront affectés



PHOTOTHÈQUE, La Presse

« La FMOQ et les médecins omnipraticiens ne peuvent, de leur propre chef et seuls, réorganiser les soins médicaux de première ligne. Ce n'est pas leur responsabilité. Elle appartient au ministère de la Santé et des Services sociaux », soutient le D^r Dutil.

à l'information de la population sur l'inscription à ces groupes ? Ces questions sont cruciales, puisque les enveloppes budgétaires actuelles sont nettement insuffisantes pour permettre l'implantation de ces groupes de médecine familiale.

Pénurie chronique de médecins et d'infirmières

Le gouvernement devra également s'attaquer sérieusement à la recherche de remèdes aux pénuries chroniques de médecins et d'infirmières. Ce grave problème plonge régulièrement des régions tant rurales qu'urbaines dans des crises qui pénalisent lourdement les populations desservies et découragent les effectifs en place.

Si la commission Clair a trouvé des solutions logiques pour rétablir un accès normal aux services de santé, réduire les délais d'attente et offrir à chaque patient un interlocuteur crédible capable de lui offrir les services et les soins dont il a besoin dans le réseau de la santé, elle n'a fait qu'explorer en surface les aspects liés au financement de ses propositions. Nous avons donc quelques motifs d'être circonspects, et les signaux en provenance de Québec depuis la parution du rapport ont augmenté notre inquiétude.

Il est urgent que le gouvernement du Québec fasse connaître ses intentions sur le sort qu'il réserve au rapport de la commission

Clair. Son mutisme actuel accroît nos appréhensions. Pour l'instant, il est loin d'être manifeste que le prochain premier ministre voudra faire de la santé une priorité. Le départ appréhendé de la ministre actuelle de la Santé et des Services sociaux vers un autre ministère avive nos craintes, car il est certain qu'un changement de titulaire à la tête de ce ministère entraînera des retards indus et peut-être un changement de cap.

Croire que la mise en application des principales recommandations du rapport Clair ne nécessitera pas ou peu de nouveaux investissements reviendrait à offrir aux travaux de la Commission un enterrement de première classe. Engagé dans un processus similaire, le gouvernement de l'Ontario vient de consacrer 250 millions de dollars, de nouveaux crédits, à son réseau de médecine familiale. Par ailleurs, de nouvelles compressions dans le domaine de la santé seraient intolérables.

Si dans le secteur de l'éducation le gouvernement renonce à des contrats de performance dûment signés avec les universités, quel sort réservera-t-il au rapport de la commission Clair, sur lequel il ne s'est pas encore engagé ? La commission Clair a fait son travail, les médecins sont prêts à s'engager sur la voie qu'elle a tracée, le gouvernement doit agir. Les Québécois ne comprendraient pas qu'il en soit autrement.

Nous serions plus riches si l'État était moins gros

MICHEL KELLY-GAGNON

L'auteur est directeur exécutif de l'Institut économique de Montréal.

Le débat qui a cours sur le niveau de dépenses gouvernementales qui serait idéal pour assurer le bien-être de notre société prend souvent des tournures malheureusement très simplistes. Ceux qui exigent plus de dépenses semblent croire qu'il s'agit seulement d'une question de « solidarité sociale », que les riches et les membres de la classe moyenne devraient accepter d'être un peu plus taxés de façon à payer des services et transferts qui profiteront aux pauvres... et à la classe moyenne. Quiconque s'oppose à une augmentation de ces dépenses se voit dénoncé comme un défenseur mesquin de l'establishment et des intérêts égoïstes des riches.

Ce que beaucoup de gens semblent ne pas vouloir reconnaître,



Michel Kelly-Gagnon

réduite qui en résulte.

On sait que les hauts taux de taxation entraînent une incitation négative à travailler et à investir, provoquent une fuite des entrepreneurs et de la main-d'oeuvre spécialisée vers d'autres lieux plus cléments et étouffent généralement la croissance du secteur privé. Mais les hauts niveaux de dépenses qui y correspondent, souvent perçus comme bénéfiques pour l'écono-

mie, ont eux aussi comme effet à long terme de réduire la croissance.

Cela s'explique par plusieurs raisons. Plus un État devient gros, plus sa productivité décroît. Les ressources qu'il accapare se perdent dans un dédale de structures bureaucratiques. Le capital limité qu'il dispute au secteur privé sert à financer des projets de développement qui sont souvent plus profitables dans une perspective politique que d'un point de vue financier. Aussi, plus les gouvernements redistribuent de l'argent à tous au moyen de multiples programmes, plus il devient tentant pour les individus et les corporations de chercher à s'enrichir en s'attirant les faveurs de l'État plutôt qu'en se consacrant à des activités productives.

Les partisans d'un État providence toujours plus ambitieux diront sans doute que toutes ces conséquences ne sont que des théories abstraites, tout comme le marché lui-même et sa « main invisible » que personne n'a jamais vu. Les pauvres sont, eux, des personnes réelles, et les théories économiques ne devraient pas nous empêcher de dépenser encore plus d'argent pour leur venir en aide.

Mais c'est justement pour se donner les moyens de lutter contre la pauvreté qu'il faut se préoccuper de la création de richesse. Et maintenant, pour la première fois, nous avons des données précises qui illustrent l'arbitrage entre les dépenses gouvernementales et la croissance économique. Elles montrent sans l'ombre d'un doute que l'expansion étatique des dernières décennies a eu un effet nettement négatif sur notre niveau de vie.

L'année dernière, l'Institut économique de Montréal accueillait le professeur Robert Lawson de l'Université Capital, en Ohio. M. Lawson est l'un des trois auteurs d'une

étude qui a comparé la taille de l'État et la croissance économique dans 23 pays de l'OCDE sur une période de quatre décennies. Au moyen d'une analyse de régression, ils ont trouvé qu'il existait une relation négative forte et soutenue entre les deux variables. Concrètement, plus les dépenses publiques sont élevées dans un pays donné, plus sa croissance économique tend à être faible. Les résultats suggèrent qu'une hausse de 10 points dans la

proportion des dépenses gouvernementales par rapport au PIB (par exemple, de 35 % à 45 %) entraîne une réduction permanente de 1 point dans la croissance annuelle d'un pays.

Un pour cent peut avoir l'air d'un chiffre relativement insignifiant. Qui s'en rendrait compte si le Canada connaissait une croissance de 2,5 % au lieu de 3,5 % cette année ? Sur une période de plusieurs décennies toutefois, une perte de croissance potentielle de 1 % année après année peut mener à des réductions très considérables de revenu.

Cette première étude appliquait l'analyse de régression à la situation américaine. Elle concluait notamment que le revenu par habitant des Américains était de 8693 \$ CAN (5860 \$ US) inférieur à ce qu'il aurait pu être si les dépenses de tous les niveaux de gouvernement aux États-Unis n'avaient pas augmenté comme ce fut le cas au cours des quatre dernières décennies, soit de 28,4 % à 34,6 % du PIB.

Cette année, nous avons de-

mandé au professeur Lawson d'appliquer la même méthodologie aux cas canadien et québécois (cette étude intitulée *Taille de l'État et richesse des Québécois*, est disponible sur notre site web à www.iedm.org). Les dépenses publiques des multiples niveaux de gouvernement ont crû beaucoup plus vite au Canada qu'aux États-Unis depuis 1960, de 28,6 % à 46 % en 1998. On peut donc s'attendre à ce que l'effet d'étouffement de l'expansion de l'État sur la croissance économique soit plus prononcé. Et les chiffres bruts nous donnent effectivement une image beaucoup plus saisissante que ce que n'importe quelle explication théorique pourrait apporter.

Si les dépenses publiques étaient restées à leur niveau de 1960 au Canada, l'économie canadienne aurait pu connaître une croissance tellement plus élevée qu'on estime qu'en 1998, notre produit intérieur brut aurait atteint 1318 milliards \$ au lieu de 861 milliards \$. Cela signifie que notre revenu par habitant, c'est-à-dire, la quantité de richesse produite en moyenne pour chaque homme, femme et enfant au pays, aurait été supérieur de 15 065 \$. Pour une famille typique de quatre personnes, la différence s'élève à 60 259 \$!

Pour le Québec en particulier, les résultats du professeur Lawson sont similaires. Les données sur le PIB québécois ne sont pas disponibles avant 1971 et le calcul ne tient pas compte du fait que les dépenses de l'État provincial québécois ont augmenté plus vite que celles

des provinces voisines. L'effet observé est donc probablement sous-estimé, mais les résultats sont tout de même significatifs.

Si la taille globale de tous les niveaux de gouvernement au Canada était restée à son niveau approximatif de 1971, soit 36 %, la croissance économique accrue que cela aurait permis aurait rendu chaque Québécois plus riche de 12 414 \$ en 1998 (ou 49 648 \$ pour une famille de quatre personnes). En d'autres mots, le revenu par habitant aurait pu grimper à 39 158 \$ au lieu de se situer à 26 746 \$ comme ce fut le cas.

Oui, cela implique que les gouvernements feraient moins de choses et interviendraient dans moins de domaines. Mais chacun d'entre nous — riche ou pauvre — aurait plus d'argent pour se payer les services que l'État nous procure actuellement et qu'il n'offrirait peut-être pas dans cette situation hypothétique. Nous aurions plus d'argent dans nos poches non seulement parce que nous paierions moins d'impôt, mais aussi parce que dans une économie beaucoup plus productive, nous serions tous beaucoup plus riches.

La conclusion à tirer de ces données n'est pas nécessairement que nous devrions réduire la taille de l'État, mais plutôt qu'il y a un arbitrage incontournable à faire entre un plus gros État et une plus faible croissance économique. Ceux qui veulent tout de même garder ce gros État — ou même qui souhaitent des dépenses publiques encore plus considérables — au nom de l'équité et de la justice sociale devraient au moins être conscients de ce à quoi ils renoncent en termes de croissance, de richesse et de bien-être en échange de son maintien.

Grogne chez les techniciens de cinéma

Ils en ont contre les caméras numériques

MARTINE ROUX

LES TECHNICIENS du cinéma et de la vidéo ont une dent contre les caméras numériques, dont la popularité croissante sur les plateaux gruge à la fois leur salaire et la qualité de leurs conditions de travail, protestent-ils. Ils devront pourtant se faire à la dure réalité des budgets, répliquent les producteurs de séries télévisées.

Quelques dizaines de membres du Syndicat des techniciennes et techniciens du cinéma et de la vidéo du Québec (STCVQ) ont manifesté hier près des bureaux des Productions Claude-Héroux ainsi que de ceux de l'Association des producteurs de films et de télévision du Québec (APFTQ).

En clair, ils réclament que les conditions de travail qui s'appliquent aux productions cinématographiques soient également celles des séries télévisées. Actuellement, les travailleurs du film et ceux de la vidéo sont régis par deux ententes collectives différentes. Les techniciens affectés aux productions réalisées en vidéo relèvent de l'Association des professionnels en vidéo du Québec (APVQ), tandis que ceux s'affairant aux productions cinématographiques sont placés sous la juridiction du STCVQ.

Mais les producteurs de séries télévisées délaissent de plus en plus le 35 mm au profit d'une technologie moins coûteuse, la caméra



Des techniciens du cinéma et de la vidéo, qui ont une dent contre les caméras numériques, ont manifesté hier près des bureaux des Productions Claude-Héroux, à Montréal.

numérique, constatent les syndiqués. Cette pratique devenue trop courante à leur goût a commencé avec la télésérie *L'Ombre de l'épervier* et s'est poursuivie notamment avec *Diva* et d'autres séries en chantier, telles *Lance et compte* : *the next generation*.

En changeant de caméra, certains producteurs changent d'entente collective, déplore Catherine Loumède, directrice générale du STCVQ. S'ils n'ont rien contre la techno, les travailleurs rechignent devant leur chèque de paie : le salaire baisse de 15 % et les avanta-

ges sociaux dégringolent lors du passage en mode vidéo, disent-ils.

« Nous ne tolérons pas que ces économies se fassent sur notre dos. Les producteurs présentent des budgets de financement qui ne sont pas conformes à la réalité et finalement, ce sont les techniciens qui subventionnent une partie des séries télévisées. »

L'Association des producteurs de films et de télévision du Québec (APFTQ) se dit quant à elle consciente du problème. « Nous avons convenu de discuter de la caméra numérique avec les membres de l'APVQ à la fin du mois », affirme la présidente-directrice générale, Claire Samson, qui soutient avoir offert la même possibilité au STCVQ.

D'un autre côté, « il faut que les syndicats comprennent que ce ne sont pas toutes les productions télévisées qui ont un budget d'un million par jour », poursuit M^{me} Samson.

Le producteur Claude Héroux a choisi la caméra numérique pour le tournage de la suite de la série *Lance et compte*. Question de budget, dit-il. Notamment en raison du nombre d'acteurs sur la scène télévisuelle, « des compressions économiques s'exercent dans notre métier. Nous n'avons plus le choix de tourner en vidéo. Ça m'agace beaucoup, mais je n'ai pas les moyens de faire autrement. »

Premier signe de l'humeur des 2300 membres du STCVQ, la manifestation d'hier se répétera, assure M^{me} Loumède.

Maison IBM

IBM

Écran plat TFT de 17 po¹

On en a fait tout un plat



1NVF014

NETVISTA A20i – 63F avec un écran de 17 po¹ et une imprimante couleur à jet d'encre Lexmark Z32

- Processeur Pentium[®] III d'Intel[®] à 866 MHz
- Mémoire SDRAM de 64 Mo
- Disque dur de 40 Go
- CD-RW 8X/4X/32X²
- Modem de 56 kbps V.90
- Windows[®] 98 Deuxième édition
- Permis Lotus SmartSuite Millennium
- Norton AntiVirus (version OEM)
- Garantie limitée de un an

1 999 \$

Frais d'expédition et de manutention inclus

VOYEZ GRAND!

Optez pour un écran 19 po¹ et une imprimante couleur à jet d'encre Lexmark Z42 pour seulement 200 \$ de plus.

pentium[®]!!!celeron[™] PROCESSOR

NETVISTA A20i – 37F avec un écran plat TFT de 15 po¹

- Processeur Celeron[™] d'Intel[®] à 766 MHz
- Mémoire SDRAM de 64 Mo
- Disque dur de 20 Go
- CD-ROM 48X max.²
- Modem de 56 kbps V.90
- Windows[®] 98 Deuxième édition
- Permis Lotus[™] SmartSuite[™] Millennium
- Garantie limitée de un an

1 999 \$

Frais d'expédition et de manutention inclus

ONVF045



OTVF001

1 299 \$

Frais d'expédition et de manutention inclus

celeron[™] PROCESSOR

ThinkPad i Series 1200 – 11F avec mallette Universal

- Processeur Celeron[™] d'Intel[®] à 550 MHz
- Mémoire SDRAM de 32 Mo
- Disque dur de 5 Go
- Écran HPA de 12,1 po¹
- CD-ROM 24X max.²
- Modem de 56 kbps V.90
- Interface SMI VRAM 2 Mo et graphiques LynxEM+
- Windows édition Millennium
- Permis Lotus SmartSuite Millennium
- Norton AntiVirus (version OEM)
- Garantie limitée de un an

La Maison IBM est l'endroit idéal pour équiper votre petite famille d'un ordinateur de qualité IBM tout en **ÉPARGNANT 500 \$** à l'achat d'un PC avec écran*. Pour confirmer votre admissibilité au programme d'aide gouvernementale et en connaître les modalités, communiquez avec le gouvernement du Québec au 1 888 793-9588.



POUR ACHETER : cliquez, appelez ou venez nous rencontrer*.



MONTRÉAL

(Centre Eaton)
705, rue Sainte-Catherine Ouest
Tél. : (514) 282-1671

LAVAL

1789, boulevard Saint-Martin Ouest
Tél. : (450) 686-9266

POINTE-CLAIRE

(Centre Fairview)
6801, route Transcanadienne
Tél. : (514) 693-0661

BROSSARD

2340, boulevard Lapinière
Tél. : (450) 462-4077

Maison IBM

www.ibm.ca/store
1 800 267-9077